

d'OLIVET REMARQUES SUR RACINE

Pour annoncer d'abord mon dessein, il me suffira de rappeler ici une idée de M.Despréaux, que j'ai exposée dans l'Histoire de l'Académie Française.

« Je voudrais, disait-il, que la France pût avoir ses auteurs classiques, aussi bien que l'Italie. Pour cela, il nous faudrait un certain nombre de livres, qui fussent déclarés exempts de fautes, quant au style. Quel est le tribunal qui aura le droit de prononcer là-dessus, si ce n'est l'Académie ? Je voudrais qu'elle prît d'abord le peu que nous avons de bonnes traductions ; qu'elle invitât ceux qui le peuvent à en faire de nouvelles ; et que si elle ne jugeait pas à propos de corriger tout ce qu'elle y trouverait d'équivoque, de hasardé, de négligé, elle fût au moins exacte à le marquer au bas des pages d'une espèce de commentaire, qui ne fût que grammatical. Mais pourquoi veux-je que cela se fasse sur des traductions ? Parce que des traductions avouées par l'Académie, en même temps qu'elles seraient lues comme des modèles pour bien écrire, serviraient aussi de modèles pour bien penser, et rendraient le goût de la bonne Antiquité familier à ceux qui ne sont pas en état de lire les originaux. »

Voilà certainement une idée solide ; et je ne doute pas que l'Académie ne se fasse une loi de rendre cet important service au public, lorsqu'elle aura satisfait à d'autres engagements qui ne sont pas moins dignes de son zèle. Je doute seulement qu'il convienne de préférer des traductions, comme le prétendait M.Despréaux, à ceux de nos ouvrages français, dont le mérite, depuis cinquante ou soixante ans, est avoué de tout le monde. Car enfin, toute prévention à part, il me semble que la langue française a des auteurs qui peuvent également servir de modèles, et pour bien penser, et pour bien écrire. Je ne sais même si le nombre de nos excellents originaux, quelque borné qu'il soit, ne l'est pas encore moins que celui de nos bonnes traductions.

Quoi qu'il en soit, je crois ne pouvoir mieux seconder les vues de M.Despréaux, qu'en m'attachant à quelques pièces de son ami Racine, persuadé comme je le suis avec toute la France, qu'ils mériteraient incontestablement tous les deux d'être mis à la tête de nos auteurs classiques, si l'on avait marqué le très petit nombre de fautes où ils sont tombés.

Qu'on ne s'étonne pas, au reste, qu'ayant pour but d'être utile à quiconque veut cultiver l'art d'écrire, je cherche des modèles parmi les poètes plutôt que parmi ceux qui ont écrit en prose. Car notre langue ne ressemble pas à quelques autres, où la poésie et la prose sont, pour ainsi dire, deux langages différents. Ce n'est pourtant pas que le Français ne connaisse qu'un même style pour ces deux genres d'écrire. Mais ces différences qui doivent les caractériser, ne sont pas grammaticales pour la plupart, et, dès lors, puisque ma critique se borne aux fautes de grammaire, il était assez indifférent qu'elle tombât sur des poètes ou sur des orateurs.

J'ai préféré un poète parce qu'ils me semble que d'excellents vers se font lire et relire plus volontiers, qu'une prose également bonne en son genre. Ainsi la sécheresse de mes Remarques sera un peu corrigée par le charme des vers, dont elles rappelleront le souvenir.

Une autre raison encore, qui seule aurait emporté la balance, c'est qu'en vérité, si nous y regardons de bien près, il y a moins à reprendre dans Racine ou dans Despréaux que dans nos ouvrages en prose les plus estimés. Cela ne doit pas nous surprendre. On travaille les vers avec plus de soin que la prose, et cependant la prose, pour être portée à sa perfection, ne coûterait guère moins que les vers.

J'avais, dans la première édition de ces Remarques, suivi Racine pas à pas, c'est-à-dire, j'avais observé ses fautes, ou négligences, à mesure qu'elles me frappaient dans une lecture non interrompue. Je relevais dans chaque pièce, acte par acte, scène par scène, tout ce qui m'arrêtait, pour ainsi dire, malgré moi. On m'a représenté que souvent une Remarque servait à éclaircir, ou à confirmer l'autre, qu'ainsi le mieux était de rapprocher celles qui ont quelque liaison ensemble. C'est le plan que je vais suivre. Réunissons d'abord tout ce qui paraît avoir veilli. De là nous passerons aux phrases où j'aurai cru entrevoir quelque sorte d'irrégularité.

I

353 *Ses sacrilèges mains*
Dessous un même joug rangent tous les humains.
Alexandre, I, 1.

Autrefois *dessous, dessus, dedans*, étaient prépositions aussi bien qu'adverbes. Vaugelas les souffre encore dans le vers comme prépositions. Mais aujourd'hui la poésie se pique d'être à cet égard aussi exacte que la prose.

Racan, comme nous l'apprenons de *Ménage*, disait que Malherbe se blâmait d'avoir écrit *dessus mes volontés*, au lieu de *sur mes volontés*. Ainsi la différence qu'aujourd'hui nous mettons tous ici, a été senti depuis bien longtemps, et Racine n'a manqué à l'observer que dans ce seul endroit.

Je renvoie au Dictionnaire de l'Académie, où l'on trouvera en quels cas *dessous, dessus, dedans*, sont adverbes ou substantifs, ou même prépositions, mais seulement lorsqu'une autre proposition les précède, *au dessus de, par dessus le*, etc. Rien qui donne au discours plus de justesse, plus de précision, que ces acceptions différentes, établies dans la langue peu à peu, et aujourd'hui fixées invariablement.

II

1429 *Ah ! devant qu'il expire...*
Andromaque, V, 1.

Vaugelas permettait encore de mettre ces deux prépositions *avant* et *devant* l'une pour l'autre. Aujourd'hui, l'usage est qu'on les distingue, soit en vers, soit en prose. *Avant* est relatif au temps : *avant votre départ, avant que vous partiez*. Mais *devant* est relatif au lieu : *j'ai paru devant le Roi, vous passerez devant ma porte*. Ajoutons que *devant* ne saurait être suivi d'un *que*. Par conséquent, il y a, selon l'usage présent, double faute dans *devant qu'il*. Je dis selon l'usage présent ; car il ne faut pas faire un crime à Racine d'avoir quelquefois usé d'expressions qui n'étaient pas encore vieilles de son temps.

III

986 *Mais, avant que partir, je me ferai justice.*
Mithridate, III, 1.

On doit toujours dire en prose *avant que de*. Mais en vers on se permet de supprimer, ou *que*, ou *de*, quand la mesure l'y oblige. Racine et Despréaux ont toujours dit *avant que*, comme plus conforme à l'étymologie, qui est *antequam* du latin. Aujourd'hui la plupart de nos poètes préfèrent *avant de*. Rien n'est plus arbitraire, à mon gré. Mais plusieurs de ceux qui écrivent aujourd'hui en prose, et qui se piquent de bien écrire, veulent, à la manière des poètes, dire *avant de*. Je suis persuadé qu'en cela ils se pressent un peu trop, et sans raison. Pourquoi toucher à des manières de parler qui sont aussi anciennes que la langue ? Trouvent-ils quelques rudesses dans *avant que de* ? Vaugelas leur répondra qu' *il n'y a ni cacophonie, ni répétition, ni quoi que ce puisse être, qui blesse l'oreille, lorsqu'un long usage l'a établi, et que l'oreille y est accoutumée*. Il m'arrivera souvent de citer Vaugelas, *le plus sage écrivain de notre langue*, dit en propres termes M. Despréaux. Et dans quelle bouche l'éloge de Vaugelas aurait-il plus de force que dans celle de M. Despréaux ?

IV

899 *Et m'acquitter vers vous de mes respects profonds.*
Bajazet, III, 2.

Je doute qu'aujourd'hui les poètes aient encore le privilège d'employer *vers* pour *envers*, ces deux prépositions ayant des sens tout à fait différents. Et, quoique *respects* et *devoirs* soient presque synonymes, on ne dit pas *s'acquitter de ses respects*, comme on dit *s'acquitter de ses devoirs*.

V

- 596 *Pour vous régler sur eux, que font-ils près de vous ?*
Esther, II, 5.

Voilà encore une préposition, qui, dans le sens où elle ici employée, pourrait bien avoir vieilli. *Près de vous*, pour dire à votre égard, en comparaison, au prix de ce que vous êtes. Je ne crois pas que l'usage actuel souffre cette manière de parler.

VI

- 94 *J'écrivis en Argos...*
Iphigénie, I, 1.

Argos étant un nom de ville, il fallait à *Argos*, quoique cette ville donne son nom à un royaume. Autrefois on mettait *en* devant les noms de villes qui commencent par une voyelle, *en Avignon*, *en Orléans*. Mais *en*, depuis longtemps, ne va plus qu'avec des noms de grands pays : *en Angleterre*, *en Italie*, etc.

VII

- 819 *D'où vient que d'un soin si cruel*
L'injuste Agamemnon m'arrache de l'autel ?
Iphigénie, III, 2.

Rien n'est si familier à Racine et à Despréaux que l'emploi de la préposition *de*, dans le sens *d'avec*, ou de *par*. Il y a cependant des endroits où cela paraît, aujourd'hui du moins, avoir quelque chose de sauvage. Par exemple dans *Alexandre*, II, 1 :

Vaincu du pouvoir de vos charmes.

Dans *Athalie*, IV, 3 :

Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.

Mais, à propos de cette préposition *de*, ne brave-t-elle pas la grammaire dans certaines phrases de style familier ? *Un honnête homme de père*, dit Molière dans *L'Avare*. *Un fripon d'enfant*, un *saint homme de chat*, dit La Fontaine dans ses *Fables*. Je m'imagine que c'est un latinisme, car il y en a des exemples dans *Plaute* et ailleurs.

Phrase non moins extraordinaire : *On eût dit d'un démoniaque quand il récitait ses vers*, dans une lettre à moi écrite par M. Despréaux, où il était question du fameux Santeul ; et je la trouve cette phrase dans une comédie assez récente, dont j'aurais du plaisir à nommer l'auteur, si je ne m'étais imposé la loi de ne parler, ni en bien, ni en mal, d'aucun écrivain vivant.

Quelle main, quand il s'agit de prendre,

Vous diriez d'un ressort qui vient à se détendre.

Autre phrase encore à peu près dans le même goût, et qui est ancienne : *Si j'étais que de vous*. Molière dans ses *Femmes savantes* :

Je ne souffrirais pas, si j'étais que de vous,

Que jamais d'Henriette il pût être l'époux.

Toutes ces phrases, au moyen de l'ellipse, rentreront dans les règles de la syntaxe ordinaire.

VIII

- 960 *M'entretenir moi seule avecques mes douleurs*
Alexandre IV, 1.

Avecques, de trois syllabes, n'est plus que dans ce seul endroit de Racine ; ar ilo l'a corrigé partout ailleurs où ses premières éditions nous apprennent qu'il l'avait employé.

Vaugelas avertit qu'il faut toujours le *c* d'*avec*, devant quelque lettre qu'il se rencontre, et se garder bien de dire *avè moi*, *avè un de mes amis*. On ne saurait, dit-il encore, prononcer *avec vous* de la même façon que l'on prononce *avecques vous*. Puisque cela est certain, et que personne n'en doute, je demande qu'est-ce que gagnait

l'oreille aux trois dernières syllabes d'*avecque*, lesquelles forment une syllabe, qui n'a de réalité que pour les yeux ? Aussi l'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, disait-elle aux poètes, il y a plus de soixante ans, qu'il est bon de ne conserver qu'*avec*.

IX

65 *Oh !, monsieur, je vous tien*
Les plaideurs, I, 3.

Autrefois, comme on le peut voir dans la Grammaire de R. Estienne, les premières personnes des verbes au singulier ne prenaient point d'*s* à la fin. On réservait cette lettre pour les secondes personnes, et on mettait un *t* aux troisièmes. Par là, chaque personne, ayant sa lettre caractéristique, nos conjugaisons étaient plus régulières. Car ne croyons pas que notre langue soit l'ouvrage de l'ignorance ou du hasard. Elle a ses principes, et qui sont très uniformes, dès le temps de François I. À la vérité, l'usage depuis deux siècles a introduit divers changements, dont plusieurs ne valent peut-être pas ce qu'ils nous ont fait perdre. Mais, que la raison ou le caprice les ait dictés, ils n'en sont pas moins une loi pour nous, du moment que l'usage nous condamne à les recevoir.

Tel est le changement d'orthographe aux premières personnes des verbes. D'abord, les poètes s'enhardirent à y mettre une *s*, afin d'éviter la fréquente cacophonie qu'elles auraient faite sans cela devant les mots qui commencent par une voyelle. Comme ils n'avaient rien de semblable à craindre des verbes qui finissent par un *e* muet, parce que ceux-là s'élident, ce sont les seuls qu'ils ont laissés sans *s*, et insensiblement l'usage des poètes est devenu si général qu'enfin l'omission de l'*s* aux premières personnes des verbes qui finissent par une consonne, ou toute autre voyelle que l'*e* muet, a été regardée comme une négligence dans la prose, et comme une licence dans le vers. Racine en fournit plusieurs exemples. Vous trouverez dans Bajazet Je vous en averti, qui rime avec parti. Ailleurs *je reçois, je croi, je voi* riment avec *emploi, avec moi*.

Au reste, les commentateurs de Vaugelas auraient dû faire observer que le verbe avoir est le seul de son espèce qui n'ait pas subi la loi commune. On écrit toujours *j'ai*, et point autrement, quoiqu'on écrive *je fais*, etc.

X

365 *Tenez, voilà le cas qu'on fait de votre exploit*
Comment c'est un exploit que ma fille lisoit.
Les Plaideurs, II, 3.

Pour la rime, il faut prononcer *lisoit* comme *exploit*, par où finit le vers précédent. Vaugelas nous apprend que les gens de palais prononçaient encore de son temps, à *pleine bouche*, la diphtongue *oi* : et cette coutume, sans doute, s'était conservée jusqu'au temps de Racine, du moins parmi les vieux procureurs. Ainsi c'est avec dessein et avec grâce qu'il fait parler de cette sorte Chicaneau, plaideur de profession.

Jusqu'à l'arrivée de Catherine de Médicis en France, jamais cette diphtongue ne s'était prononcé autrement que comme nous faisons dans *roi*, dans *exploit*. Mais les Italiens, dont la cour fut alors inondée, n'ayant pas ce son dans leur idiome, voulurent y substituer le son de l'*è* ouvert; et bientôt leur prononciation, affectée par le courtisan pour plaire à la reine, fut adoptée par le bourgeois. On n'osa plus, selon un auteur contemporain, dont voici les termes *dire* François et Françaises, *sur peine d'être appelés pédant, mais il faut dire* Françès et Françèses, *comme* Anglès et Anglèses. *Pareillement j'étès, je fesès, je disès, j'allès, je venès, et ainsi ès autres il faut user du même changement.*

Un tel changement ne se fit pas tout d'un coup et d'une manière uniforme. Aujourd'hui encore c'est une pierre d'achoppement que notre diphtongue *oi*, sur la prononciation de laquelle il faut consulter Vaugelas et Ménage, qui en ont traité bien au long.

XI

369 *Va, je t'achèterai le Patricien François*
Mais, diantre ! il ne faut pas déchirer les exploits.
Les plaideurs, II, 3.

Je ne sais si *Patricien* ne serait pas mieux de quatre syllabes. À cet égard, les poètes doivent être juges en leur propre cause. Mais examinons s'il est juste de les troubler dans la possession où ils sont de rimer, comme fait ici Racine, *François* avec *exploits*.

Une chose assez singulière, et qui, peut-être, ne se trouve que dans notre langue, c'est que nous avons deux manières de prononcer : l'une pour la conversation, l'autre pour la déclamation. Celle-ci donne de la force et du poids aux paroles, et laisse à chaque syllabe l'étendue qu'elle peut comporter, au lieu que celle-là, pour être coulante et légère, adoucit certaines diphtongues et supprime les lettres finales. Voilà, dit l'Abbé Tallemant, ce qui est cause que peu de personnes savent bien lire des vers, faute de savoir cette différence de prononciation. Car les vers doivent toujours être prononcés en déclamant. « Ainsi la prose, continue cet auteur, adoucit la prononciation à beaucoup de mots : comme *croire* qu'elle prononce *croire*, les *François* qu'elle prononce *Français*. Mais la poésie, quand elle veut rimer, rétablit la véritable prononciation, et dit *croire* de même que *gloire*, *François* comme *lois*. »

Qu'on n'aille pas cependant conclure de là que *François*, en vers, se prononce toujours comme *lois*, et jamais comme succès. Tous les deux sont autorisés par l'usage, ce maître bizarre, à qui les poètes et les orateurs ne font pas mal d'obéir le plus tard qu'ils peuvent, lorsqu'il tend à efféminer le discours. On peut seulement conseiller aux poètes d'avoir une petite attention, qui est de placer la rime non douteuse avant l'autre. Je m'explique. Quand je lirai qu'un jour Apollon

Voulant pousser à bout tous les rimeurs français
Inventa du sonnet les rigoureuses lois,

j'hésiterai au mot *françois*, je ne saurai comment le prononcer, n'ayant pas encore vu quelle rime suivra. Au lieu que si je lis

C'est lui dont les dieux ont fait choix
Pour combler le bonheur de l'empire français.

Je n'hésite plus : la rime qui s'est présentée au premier vers m'avertit que *françois* sera prononcé à pleine bouche, comme parle Vaugelas.

XII

1385 *Ma colère revient, et je me reconnois*
Mithridate, IV, 5.

Il n'en est pas de *je reconnois* comme de *françois*, dont j'ai parlé ci-dessus. L'usage, dès le temps de Racine, avait décidé qu'il fallait toujours prononcer *je reconnais*, et par conséquent l'autre prononciation ne doit être regardée dans Racine que comme on regarde les archaïsmes dans Virgile.

On demandera comment il faut écrire *je reconnois*, lorsqu'on veut aujourd'hui le mettre en rime avec un mot qui se termine en *ais*.

Racine avait mis dans la première édition de son *Andromaque*, III, 1.

Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

Racine n'avait point à se corriger, puisqu'on permet aux poètes ce petit changement d'orthographe, fondé sur ce que l'agrément de la rime est double, lorsqu'elle frappe en même temps l'œil et l'oreille.

Autre question. Hors de la rime, et même en prose, faut-il écrire *ils chantaient*, *je chantais*, et ainsi des mots semblables ?

Un nommé Bérain, qui se dit avocat au Parlement de Paris, fit imprimer en 1675, à Rouen, des *Remarques sur notre langue*, dont la première desquelles il tient pour l'affirmative. On doit, selon lui, écrire *je dînais*, *je voudrais*, etc. Quoi qu'il en *sait*, il fait *fraid*, *je le crais*, un homme *drait*. « Pour moi, dit-il, je ne vois rien qui s'oppose à cette

orthographe, qu'un ancien usage qui doit blesser la vue et la raison. »

Oh ! que la raison est bien placée là ! Mais combien de mots qui se prononçaient en 1675 autrement que nous les prononçons ? Ménage, dont les Observations parurent vers ce temps-là, veut qu'on dise *courtais*, *courtisais*, etc. Tant il est vrai que notre prononciation étant si variable, on peut bien appliquer aux novateurs en orthographe ce qu'a dit Térence sur un autre sujet.

Pourquoi toucher à notre orthographe ? Pour faciliter, disent-ils, la lecture de nos livres aux étrangers. Comme si les voyelles portaient toujours à l'oreille d'un anglais, d'un polonais, le même son qu'elles portent à la mienne. Qui ne sait que des savants de nations différentes, s'ils veulent se parler en latin, ont peine à s'entendre, ou même ne s'entendent point du tout, quoique l'orthographe du latin soit précisément et invariablement la même pour toutes les nations ?

Plusieurs de nos jeunes auteurs se plaisent depuis un certain temps à écrire ils *chantaient*, je *chantais*, et il n'est pas difficile d'en deviner la raison. Ainsi les courtisans d'Alexandre se croyaient parvenus à être des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchaient la tête d'un côté.

XIII

1049 *On a vu bénir le cours de leurs destins prospères.*
Esther, III, 4.

Prospère ne se dit plus en prose. Mais en vers il est toujours beau. Et ce mot n'est pas le seul qui, à mesure qu'il vieillit pour la prose, n'en devient que plus poétique. Jadis, ennui, pour signifier en général toute sorte d'affliction, naguère, mensonger, un penser, et quelques autres que je ne me rappelle pas présentement, se trouvent dans Racine. Mais il ne s'y trouve pas un mot nouveau, c'est-à-dire, pas un de ces mots qui se faisaient de son temps, comme il s'en est toujours fait, et comme il s'en fera toujours. Un écrivain judicieux, et qui ne veut pas risquer de survivre à ses propres expressions, donne aux mots le temps de s'établir assez bien, pour n'avoir plus rien à craindre de la fortune. Ce n'est point à nous à employer ceux que nous voyons naître. S'ils peuvent vivre, ce sera une richesse pour nos neveux, mais à condition que nos neveux, s'ils sont sages, ne fera pas comme nous, qui avons perdu par caprice une infinité d'anciens mots, pour les remplacer par d'autres moins propres et moins significatifs. On a voulu épurer notre langue depuis François I. Peut-être a-t-on fait comme ces médecins, qui, à force de saigner et de purger, précipitent leurs malade dans un état de faiblesse ; d'où il a bien de la peine à revenir.

XIV

289 *Sais-je pas que Taxile est une âme incertaine ?*
Alexandre, I, 3.

Au lieu de *Ne sais-je pas*, etc. De même dans les Plaideurs, I, 5.
Suis-je pas fils de maître ?

Au lieu de *Ne suis-je pas fils de maître ?*

Vaugelas dit que ces deux manières de parler sont bonnes. Mais l'Académie, dans ses Observations sur Vaugelas, traite de négligence, et même de faute la suppression de l'une des négatives. Pour la prose, cela est incontestable. Pour les vers, c'est une licence, ton aujourd'hui les oreilles délicates sont blessées, et que Racine, dans toutes ses tragédies, ne s'est permise que trois ou quatre fois.

Thomas Corneille faisait des vers ; nous avons ses notes sur Vaugelas ; écoutons-le. « D'ôter ici la négative, ce peut, dit-il, être une commodité pour les poètes ; mais ils doivent donner un tour aisé à leurs vers, sans que ce soit aux dépens de la véritable construction. »

XV

1444 *Sur qui sera d'abord sa vengeance exercée*
Bajazet V, 1.

Remarquons ici le verbe auxiliaire, *sera*, mis avant sont nominatif, le nominatif, mis avant le participe, *exercée*, qui répond au verbe auxiliaire. Il s'en trouve un autre exemple dans Esther, II, 8,

Quand sera le voile arraché
Qui sur tout l'univers jette une nuit si sombre.

Aujourd'hui nos poètes n'osent presque plus employer ces transpositions, qui cependant ne peuvent faire qu'un bon effet. Pour peu qu'ils continuent à ne vouloir que des tours prosaïques, à la fin nous n'aurons plus de vers, c'est-à-dire, nous ne conserverons, entre la prose et le vers, aucune différence qui soit purement grammaticale. Car la grammaire n'embrasse que les mots et l'arrangement des mots. Or, à l'exception d'un très petit nombre de mots qui ont vieilli dans la prose, mais dont la poésie fait encore un excellent usage, nos poètes et nos orateurs n'ont absolument que les mêmes mots à employer. Il serait donc à souhaiter que, du moins en ce qui regarde l'arrangement des mots, notre poésie fût attentive à maintenir ses privilèges. Elle en a perdu quelques-uns depuis moins d'un siècle, puisque autrefois on se permettait l'inversion du participe, non seulement avec l'auxiliaire *être*, mais encore avec l'auxiliaire *avoir*.

Ô Dieu dont les bontés de nos larmes touchées
Ont aux vaines fureurs les armes arrachées !

pour dire ont arraché les armes. Et cette inversion était d'une grande commodité pour la rime, parce qu'elle rend le participe déclinable, au lieu qu'étant mis avant son régime, il ne se décline jamais. Pourquoi nos poètes se privent-ils d'une douceur que l'usage leur accordait ? Car l'Académie, dans l'examen qu'elle fit des Stances de Malherbe, qui commence par les deux vers que je viens de citer, ne censura nullement cette inversion.

Joignons à l'exemple de Malherbe celui de La Fontaine, Fable 8, Liv. V.

Un certain loup, dans la saison
Où les tièdes zéphyr ont l'herbe rajeunie.

XVI

925 *Je ne prends point plaisir à croître ma misère.*
Bajazet, III, 3.

Aujourd'hui croître n'est que verbe neutre, soit en prose, soit en vers. Mais il a été longtemps permis aux poètes de le faire actif. Racine en fournit deux autres exemples :

Tu verras que les dieux m'ont dicté cet oracle
Que pour croître à la fois sa gloire en mon tourment
Iphigénie, IV, 1.

Et dans Esther, III, 3,

Que ce nouvel honneur va croître son audace.

XVII

833 *Attaquons dans leurs murs ces conquérants si fiers ;*
Qu'ils tremblent à leur tour pour leurs propres foyers.
Mithridate, III, 1.

Dans *foyer* c'est un *é* fermé, après lequel on ne fait point sentir l'*r*, ou du moins on ne le fait sonner que bien peu. Mais dans *fier*, c'est un *é* ouvert, après lequel on fait entendre l'*r* à plein.

On retrouve la même rime dans cette même tragédie, v.1425. On l'avait déjà vue dans Bajazet v.467. Et l'adjectif *cher*, dont l'*è* s'ouvre est mis en rime avec *chercher* dans Bérénice, v.1425 ; avec *approcher* dans Phèdre, v.971, et avec *marcher* là-même v. 1375. Cependant l'*é* dans tous les infinitifs est fermé, lorsque l'*r* ne s'y fait point sentir, c'est-à-dire lorsqu'il n'y a point de voyelle qui suive.

Ces deux sons étant si différents ne peuvent donc pas rimer en semble. Car la rime est faite, non pour les yeux, mais pour l'oreille. On appelle ces sortes de rimes des rimes normandes, que nos versificateurs les plus exacts se permettaient autrefois, et que l'usage présent ne souffre plus.

XVIII

1092 *L'offre de mon hymen l'eût-il tant effrayé ?*

Bajazet, III, 7.

Quelques-uns de nos substantifs ont été sujets à changer de genre, mais particulièrement ceux qui commencent par une voyelle ; l'élosion de l'article étant cause que l'oreille ne peut pas distinguer si l'on dit *le* ou *la*, *un* ou *une*. Quelques-uns ont même conservé les deux genres tout à la fois. Tel est ce mot *équivoque*, plaisamment appelé par Despréaux *du langage français bizarre hermaphrodite*. Aujourd'hui, *offre*, que Racine fait ici masculin, n'est plus que féminin. On ne fera point mal de consulter la première partie des Observations de Ménage., Chapitre LXXIV, où se trouve une très longue liste des noms de genre douteux.

XIX

562 *Je demeure sans voix et sans ressentiment.*

Bérénice, II, 4.

On vient de lire dans les Commentaires de M. de Voltaire sur le théâtre du grand Corneille : *Ce mot ressentiment est le seul employé par Racine qui ait été hors d'usage depuis lui. Ressentiment n'est plus employé que pour exprimer le souvenir des outrages, et non celui des bienfaits.*

Présentement je me demande si un seul mot dont la signification a été restreinte, et quelques particules dont l'usage a varié, comme on l'a vu dans les remarques précédentes, je me demande s'il y a là de quoi accuser la langue française d'aimer le changement. Car enfin, à remonter du jour où j'écris ceci jusqu'au temps où parurent les premières tragédies de Racine, nous avons un siècle révolu.

Voit-on ailleurs cette pureté inaltérable, et, si j'osais parler ainsi, cette fraîcheur de style, toujours la même au bout de tant d'années? Je l'attribue surtout à ce que Racine suivait exactement le conseil que donnait César, de fuir comme un écueil toute expression qui ne serait pas marquée au coin de l'usage le plus certain et le plus connu. Racine, peut-être, n'a pas employé un terme qui ne soit dans Amyot. Mais des termes les plus communs, il avait le secret d'un faire un langage qui lui appartient, et n'appartient qu'à lui.

Après avoir exposé le peu qui a vieilli dans ses ouvrages, passons aux expressions qui pourraient être, ou mal assorties, ou mal construites.

XX

747 *Pourquoi détournais-tu mon funeste dessein ?*

Phèdre, III, 1.

1208 *Tout ce qui convaincra leurs perfides amours.*

Bajazet, IV, 3.

357 *Détrompez son erreur.*

Phèdre, I, 5

On dirait en prose *Pourquoi me détournais-tu de mon funeste dessein ?*

On ne peut *convaincre* que les personnes. Mais pour les choses, il faut les faire connaître, les prouver.

On dirait en prose *Détrompez-le de son erreur.*

Je ne fais que remarquer que comme des hardiesses *Détromper une erreur, convaincre des amours, détourner un dessein*. Oui, les poètes ont le droit de personnifier

tout ce qu'ils veulent. Mais encore faut-il qu'on sache à quel style appartiennent ces manières de parler, si l'on veut discerner en quoi l'exemple de nos bons auteurs peut faire loi, ou n'être pas suivi aveuglément.

XXI

453 *Vous les verriez plantés jusque sur vos tranchées
Et de sang et de morts vos campagnes jonchées.*
Alexandre II, 2.

J'ai deux doutes à proposer sur ce dernier vers. Premièrement, *des campagnes jonchées de sang*, est-ce une métaphore qu'on puisse recevoir ? On doit dire ce me semble *des campagnes arrosées de sang*, et *jonchées de morts*. Une métaphore doit être suivie, et ne point rapprocher dans la même phrase deux idées, dont l'une exclut l'autre. Voilà ce qui fit condamner ce vers de Chimène :

Malgré des feux si beaux qui rompent ma colère.

Corneille passe mal d'une métaphore à une autre, dit l'Académie, dans ses *Sentiments sur le Cid*, et ce verbe rompre ne s'accommode pas avec feux.

Revenons au vers de Racine, où je trouve une seconde faute qui regarde la construction. Quand le nominatif et le verbe se trouve séparés par un relatif, comme ici, *Vous les verriez*, ce même verbe ne doit pas avoir encore un autre régime, amené par la conjonction *et*. Je suppose qu'après avoir dit de la vertu, *Vous la verrez honorée partout*, j'ajoute et *le vice détesté*, ma phrase ne vaudra rien. Il faut que je répète mon verbe, et *vous verriez le vice détesté*, à moins que je ne prenne un autre tour, qui me sauve une répétition peu agréable.

XXII

1052 *Quand je me fais justice, il faut qu'on se la fasse.*
Mithridate, III, 5.

Tout nom qui n'a point d'article, ne peut avoir après soi un pronom relatif, qui se rapporte à ce nom-là. Vaugelas établit ce principe solidement ; et c'est là-dessus que le P. Bouhours condamne les deux phrases suivantes : *Vous avez droit de chasse, et je le trouve bien fondé. Le Roi lui a fait grâce, et il l'a reçue allant au supplice.* Mais il excepte celle-ci de la règle générale : *Si vous ne me faites pas justice, je me la ferai moi-même.* Par là, il sauve le vers de Racine, que j'attaque ici. Pour moi, je consens que cette phrase, à force de revenir souvent dans la conversation, ait acquis le droit de ne paraître pas irrégulière ; mais elle ne laisse pas de l'être, surtout dans le style soutenu. *Faire grâce*, suivant le P. Bouhours lui-même, ne saurait être suivi d'un pronom. *Faire justice*, n'est-il donc pas de même nature ?

Au reste, cette fameuse règle de Vaugelas, pour ne tromper personne, demande une petite addition, qui développerait sa pensée. Au lieu de *Tout nom employé sans article*, je dirais *Tout nom employé sans article ou sans quelque équivalent d'article, etc.*

J'entends par équivalent de l'article, non seulement divers pronoms adjectifs, et les noms de nombre ; mais encore des phrases elliptiques, ou qui sont naturellement convertibles en d'autres phrases, dans lesquelles l'article vient se placer de lui-même.

Pour éclaircir ma pensée, j'ai recours à des exemples qui seront ceux-là mêmes que l'auteur de la Grammaire générale avait choisis : et quoique les solutions que nous donnons ui et moi, paraissent d'abord un peu différentes, on verra qu'au fond elles partent des mêmes principes, et arrivent au même but.

1. *Il n'y a point d'injustice qu'il ne commette. Il n'y a homme qui sache cela. Est-il ville dans le royaume qui soit plus obéissante ? Je suis homme qui parle franchement.* Pour moi, dans ces quatre phrases, je ne vois qu'une ellipse des plus simples. *Il n'y a pas une injustice, etc. Il n'y a pas un homme, etc. Est-il une ville etc. Je suis un homme qui, etc.* Il n'est pas douteux que l'adjectif numérique *un* ne tienne lieu d'article ; et, par conséquent, aucune de ces quatre phrases n'est contraire à la règle de Vaugelas.

2. *Une sorte de fruit qui est mûr en hiver. Une espèce de bois qui est fort dur.* Tournez ainsi ces deux phrases : *Un fruit de telle sorte est mûr, etc. Un bois de telle*

sorte est dur, etc. On voit par là pourquoi le pronom relatif et l'adjectif suivant, qui est masculin, ne se rapportent ni à *sorte*, ni à *espèce*. Voilà donc la règle de Vaugelas toujours suivie.

3. *Il agit en Roi qui fait régner. Il parle en homme qui entend ses affaires.* Peut-on ne pas voir que ces phrases-là reviennent à celles-ci ? *Il agit comme doit agir un Roi, qui etc. Il parle comme doit parler un homme, qui, etc.* Toujours l'adjectif numérique un équivalent de l'article.

4. *Il est accablé de maux qui lui font perdre patience. Il est chargé de dettes qui vont au-delà de son bien.* Puisque *maux* et *dettes* sont au pluriel on sous-entend plusieurs, qui est un autre équivalent de l'article. N'est-ce pas encore une ellipse des plus simples ?

5. *C'est grêle qui tombe*, pour dire *Ce qui tombe est grêle* : pure inversion.

6. *Ce sont gens habiles qui disent cela.* Quel embarras peut causer ici l'omission de l'article ? Pour le remplacer, il n'y a qu'à dire : *Ce sont des gens habiles qui m'ont dit cela*, et même, c'est ainsi qu'on parle aujourd'hui le plus communément. Je soupçonne que l'autre manière de parler est un reste de notre ancien langage, qui supprimait volontiers l'article, surtout dans les phrases où il était si aisé de le sous-entendre. Témoin une infinité de ces vieux proverbes, que nous conservons encore tels qu'ils étaient.

XXIII

814 *Nulle paix pour l'impie ; il la cherche, elle fuit.*
Esther, II, 9.

Je doute que les pronoms relatifs *la* et *elle* puissent être mis après *nulle paix*, deux mots inséparables et qui ne sont ni ne peuvent être précédés d'un article.

Tout pronom rappelle son antécédent. Or l'antécédent est *nulle paix*. Ainsi ce vers, à l'éplucher grammaticalement, signifierait que l'impie cherche *nulle paix*, et que *nulle paix* le fuit.

Aucun et nul, selon l'auteur de la grammaire générale, *déterminent aussi bien que les articles*, et peuvent par conséquent être suivis d'un relatif. Cela est-il vrai ? Oui, cela l'est à l'égard du relatif *qui*, mais cela ne l'est pas à l'égard du relatif *le*.

On dit donc très bien : *Nulle paix qui soit durable. Je n'en reçois aucune nouvelle dont je sois content. Il n'y a personne qui ne vous honore.* Mais on ne dira pas *Personne n'est venu à ma campagne ; s'il vient, je le recevrai de mon mieux. Aucun écrivain n'est exempt de fautes, je ne laisse pas de l'estimer. Nulle récompense pour les poltrons, et vous la demandez.* Voilà pourtant la phrase de Racine : *Nulle paix pour l'impie, il la cherche.*

J'ajouterai seulement ici qu'*aucun* et *nul*, quand on les met dans la signification négative de *personne*, n'ont jamais de pluriel, soit qu'on les emploie comme pronoms, en sous-entendant *homme*, soit qu'on les emploie comme adjectifs *nulle paix, aucun mal*. Et cette observation est d'autant plus nécessaire que d'habiles écrivains ne l'ont pas toujours suivie. Ce qui les a trompés, c'est que ces mêmes mots ont un pluriel, mais dans une autre signification. Car quelquefois *nul* signifie qui n'est d'aucune valeur, et alors on peut lui donner un pluriel. *Vos procédures sont nulles*. Pour ce qui d'*aucun*, il signifiait autrefois *l'aliquis* des Latins, comme on le voit dans le Dictionnaire de R. Etienne, qui cite cet exemple : *Aucuns hommes sont venus*. Mais en ce sens, il n'est plus usité que dans quelques phrases du Palais.

Un docte grammairien, feu M. du Marsais, examinant après moi ce même vers de Racine dans l'Encyclopédie au mot ARTICLE : *Je crois, dit-il, que la vivacité, le feu, l'enthousiasme, que le style poétique demande ont pu autoriser Racine à dire Nulle paix pour l'impie ; il la cherche, elle fuit. Mais, ajoute-t-il, cette expression ne serait pas régulière en prose, parce que la première proposition, étant universelle négative, et où nulle emporte toute paix pour l'impie, les pronoms la et elle des propositions qui suivent ne doivent pas rappeler dans un sens affirmatif et individuel un mot qui a d'abord été pris dans un sens négatif universel.* Voilà précisément ma pensée, mise dans un jour philosophique.

XXIV

1231 *Jamais tant de beauté fut-elle couronnée ?*
Esther, III, 9.

Puisqu'un nom sans article ne doit point, selon Vaugelas, être suivi d'un pronom relatif, il ne devrait pas non plus être suivi d'un adjectif qui se rapporte à ce nom-là., et cependant *beauté* qui est sans article régit *couronnée*.

Ainsi raisonnait un critique, dont j'oserai combattre l'opinion. Car nous avons déjà reconnu qu'il y avait divers équivalents de l'article ; et ne voit-on pas que *tant de beauté*, c'est absolument comme si l'on disait *une si grande beauté ?* Or quelle phrase plus régulière que celle-ci, *Jamais une si grande beauté fut-elle couronnée ?*

Personne n'ignore qu'un adverbe est incapable de régir. Ce n'est donc pas l'adverbe *tant* qui régit ici le verbe *fut* et le participe *couronnée*. Mais l'adverbe de quantité a cela de remarquable, qu'étant uni à un substantif par la particule *de*, il n'est à l'égard de ce substantif que comme un simple adjectif, puisque l'un et l'autre ensemble ne présentent qu'une idée totale et indivisible. Aussi est-ce un règle sans exception, que dans toutes les phrases où l'adverbe de quantité fait partie du nominatif, la syntaxe est fondée sur le nombre et le genre du substantif. *Tant de philosophes de sont égarés*, voilà le pluriel et le masculin. *Tant de beauté se fut couronnée*, voilà le singulier et le féminin.

XXV

99 *Aucuns monstres par moi domptés jusqu'aujourd'hui*
Phèdre, I, 1.

Voilà *aucuns* dans le sens négatif au pluriel. On ne lui en donne un que dans le style marotique ou dans le style du Palais ; et alors il signifie *quelques-uns*. Je n'ajoute rien à ce que j'ai dit (plus haut) si ce n'est que ceux qui voudraient douter de ce que j'y avance n'auront qu'à ouvrir le Dictionnaire de l'Académie aux mots *aucun* et *nul*.

On pourra en même temps le consulter sur *aujourd'hui*. On y verra qu'en prose il faudrait dire *jusqu'à aujourd'hui* comme on dit *jusqu'à hier*, *jusqu'à demain*. Mais il est bien juste de permettre au poètes *jusqu'aujourd'hui*, sans quoi, à cause de l'hiatus, il ne pourrait jamais user de cette expression.

XXVI

1192 *On va donner en spectacle funeste*
De son corps tout sanglant le misérable reste.
Esther, III, 8.

On dit absolument *donner en spectacle*, comme on dit *regarder en pitié*, et beaucoup de phrases semblables, où le substantif, joint au verbe par la préposition *en*, ne peut être accompagné d'un adjectif. *Donner en spectacle funeste* est un barbarisme. Pourquoi adoucir les termes, comme si deux ou trois brins de mauvaise herbe gâtaient un parterre émaillé des plus belles fleurs ?

XXVII

421 *Mon âme inquiétée*
D'une crainte si juste est sans cesse agitée.
Alexandre II, 1.

173 *La Grâce en ma faveur est trop inquiétée.*
Andromaque, I, 2.

Inquiet adjectif, et *inquiétée* participe ne présente pas le même sens. Il fallait dans le premier exemple *mon âme inquiète*, et dans le second *la Grâce en ma faveur est trop inquiète*. Ainsi ne confondons point *être inquiet*, *être inquiété*, et *s'inquiéter*. Ce sont trois sens différents. *Être inquiet* ne signifie qu'une certaine situation de l'âme, sans

qu'on ait égard à la cause d'où cette action peut venir. *Être inquiet* renferme tout à la fois, et l'idée de cette situation, et l'idée d'une cause étrangère d'où elle vient. Par *s'inquiéter*, nous ne seulement nous entendons quelle est la situation de l'âme, mais aussi nous entendons que cette âme est la cause qui agit sur elle-même.

Je n'irai pas plus loin sans déclarer que cette Remarque, et un grand nombre d'autres, ont été contredites par M. Racine de l'Académie des Belles-Lettres, digne fils d'un illustre père ; mais contredites sans amertume, et sur le seul ton qui convienne à l'honnête homme, tel qu'il était. Je lui parais avoir porté souvent la sévérité au-delà des bornes ; et il me paraît, à moi, avoir quelquefois donné trop au respect filial. Tous les deux nous avons eu le même but qui est d'instruire, et nous y allons par des chemins différents.

XXVIII

475 *Et dès le premier mot ma langue embarrassée
Dans ma bouche vingt fois a demeuré glacée.
Bérénice, II, 2*

J'ai demeuré, et *je suis demeuré* présentent des sens différents. *J'ai demeuré à Rome*, c'est-à-dire, j'y ai fait quelque séjour. *Je suis demeuré muet*, c'est-à-dire je suis resté bouche close. Or, dans le vers que j'examine, *demeurer* ne saurait être pris que dans le sens de rester. Ainsi, *ma langue est demeurée glacée dans ma bouche*, était la seule bonne manière de parler.

Un moment d'inattention suffit pour faire qu'on se trompe à ces verbes neutres, qui se conjuguent avec nos deux auxiliaires, mais toujours en des sens différents. Despréaux, parlant à des nobles entêtés de leurs aïeux : Savez-vous, dit-il,

*... si leur sang tout pur ainsi que leur noblesse
Est passé jusqu'à vous de Lucrece en Lucrece?
Je crois qu'a passé valait mieux.*

XXIX

1567 *À ces mots, ce héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.
Phèdre, V, 6.*

On ne doute point que le verbe *expirer* ne soit du nombre des verbes neutres qui admettent deux auxiliaires *être* et *avoir*. Mais distinguons dans *expirer* le sens propre et le figuré. Dans le propre, il convient aux personnes, et se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Dans le figuré, il convient aux choses, et se conjugue avec l'auxiliaire *être*. On dira donc très bien : *Je n'en ai plus que pour six mois, et mon bail expiré, il faut que je me retire*, ou *la trêve expirée, on reprendra les armes* ; parce que devant *expiré*, il y a de sous-entendu *étant*, dont la suppression est souvent permise. Mais *ayant* ne se supprime jamais, et par conséquent *ce héros expiré* n'est pas plus français que *ce héros parlé pour ayant parlé*.

Je ne voudrais cependant pas qu'un poète écoutât les remontrances de la Grammaire dans les précieux moments où sa verve le favorise. Racine, dans son récit de Thémène, jouissait d'un de ces moments heureux. Mais son ami Despréaux nous donne en pareil cas un sage conseil :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage.

XXX

330 *Il en était sorti lorsque j'y suis couru.
Bérénice, II, 1.*

Je doute fort qu'il en soit du simple *courir* comme de son composé *accourir*. On dit indifféremment *j'ai accouru, je suis accouru*. Mais *je suis couru* me paraît une de ces distractions dont les meilleurs écrivains ne sont pas toujours exempts. Personne n'ignore que ce vers de l'Art poétique,

Que votre âme et vos moeurs, peints dans tous vos ouvrages
fut imprimé, et plus d'une fois, sans que l'auteur s'aperçût qu'un adjectif masculin suivait deux substantifs féminins. Parlerai-je de ce qui s'est passé sous mes yeux ? Feu M. de Fontenelle apporta à l'Académie un de ses ouvrages qu'il venait de publier. Quelqu'un des présents, à l'ouverture du livre, ayant lu ces mots *la pluie avait tombé*, feignit que des femmes l'avaient prié de mettre en question si *j'ai tombé* ne pouvait pas aussi bien se dire que *je suis tombé*. On alla aux voix, et M. de Fontenelle, prenant la parole, fronda merveilleusement ces sortes d'innovations. À peine finissait-il qu'on lui fit voir la page et la ligne où était la phrase que j'ai rapportée. Point de réponse à cela, si ce n'est que celle d'un galant homme qui reconnaît les fautes sans biaiser.

XXXI

24 *Il y serait couché sans manger et sans boire.*
Les plaideurs, I, 1.

Il y serait couché n'est pas français pour signifier *Il y aurait passé la nuit*. On dit en des sens très différents *coucher* et *se coucher*. Le premier est tantôt actif, tantôt employé neutralement, et il prend toujours l'auxiliaire *avoir*. Le second est réciproque, et prend l'auxiliaire *être*. Cela étant marqué dans tous les dictionnaires, je ne m'y arrête pas.

M. Racine le fils prétend que c'est ici une faute d'impression, et qu'on doit lire *Il s'y serait couché*, etc. Mais il n'a donc pas fait réflexion que *se coucher* signifie simplement se mettre au lit ou s'étendre tout de son long sur quelque chose. Or ce n'est assurément point ce que l'auteur a voulu dire. Pourquoi ne pas avouer qu'étant jeune alors, son père pourrait s'être mépris, ou (ce qui est plus vraisemblable) que dans une comédie où il met tant d'autres barbarismes dans la bouche de ce Suisse venu d'Amiens, la faute que nous relevons avait été faite exprès. Quoi qu'il en soit, je puis assurer que l'édition faite en 1668 porte *il y serait couché*, et je trouve que la correction de M. Racine le fils a été fort mal à propos suivie dans l'édition faite en 1760.

XXXII

598 *Tu prétends faire ici de moi ce qui te plaît*
Les plaideurs, II, 13.

Il y a de la différence entre *ce qui te plaît* et *ce qu'il te plaît*; car le premier signifie *ce qui t'est agréable*, mais le second *ce que tu veux*. Or, il est visible qu'ici ce n'est pas le premier, c'est le second qu'il eût fallu.

Vaugelas a fait sentir parfaitement cette différence. Mais il ne parle pas d'une autre qui n'est pas moins importante et qui regarde le régime de *plaire*. *Quand* ce verbe signifie *vouloir*, il ne l'emploie qu'impersonnellement, et il régit la particule *de* : *il me plaît d'aller là*. Quand il est verbe réciproque, *se plaire*, il régit la particule *à* : *je me plais à être seul*. Ainsi dans le dernier chœur d'Esther :

Relevez les superbes portiques

Du temple où notre Dieu se plaît d'être adoré.

on aurait dit *se plaît à être adoré*, si l'*hiatus* l'avait permis.

XXXIII

59 *Peut-être avant la nuit l'heureuse Bérénice*
Change le nom de reine au nom d'impératrice.
Bérénice, I, 3.

On ne dit point changer *une chose à une autre*, mais *en une autre*. Il est vrai que la préposition *en* ne se met pas devant un article masculin *en le nom* : si ce n'est devant quelques mots dont l'article s'élide, *en l'honneur*. Ici donc il faudrait chercher un mot, qui n'eût pas besoin d'article : par exemple, si le vers l'avait permis, *change le nom de reine en celui d'impératrice*.

Je ne dois pas omettre que le Dictionnaire de l'Académie, au mot *changer*, cite un

exemple qui paraît autoriser Racine. *Dans le sacrement de l'eucharistie, le pain est changé au corps de Notre Seigneur.* Mais n'est-ce point une phrase consacrée, qui ne fait pas loi pour le langage commun?

Malherbe a été repris par Ménage d'avoir dit faire échange à dans une de ses Odes. Il est, je l'avoue, plus aisé de blâmer, ou plutôt de plaindre un poète en pareil cas que de lui suggérer un tour plus heureux.

XXXIV

857 *La fille le veut bien, son amant le respire.
Les plaideurs, III, 4.*

Respirer, pris figurément, signifie *désirer avec ardeur*. Vous ne respirez que les plaisirs, vous ne respirez que la guerre. Mais, ce qui paraît une bizarrerie dans notre langue, il ne se dit guère qu'avec la négative. Car on ne dirait pas, à beaucoup près, aussi correctement *Vous respirez les plaisirs, vous respirez la guerre*.

Peut-être cela vient-il de ce que *respirer* employé sans négative, a communément un autre sens. *Tout respire ici la piété*, signifie non pas que *tout désire ici la piété*, mais que *tout donne ici des marques de piété*.

Par cette raison, il est évident que l'expression de Racine, *son amant respire ce mariage* n'est ni assez claire, ni tout à fait correcte.

J'ai dit que de restreindre ce verbe pris en son premier sens à la négative *ne respirer que*, cela paraissait une espèce de bizarrerie dans notre langue. J'aurais dû bien plutôt l'appeler une délicatesse, une finesse, qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée. Or c'est un point essentiel que de bien connaître non seulement la propriété des termes, mais, si j'osais parler ainsi, leurs nuances.

XXXV

46 *Prêt à suivre partout le déplorable Oreste.
Andromaque, I, 1.*

On dit bien *Mon sort est déplorable*, mais on ne dira pas *je suis déplorable*. C'est un mot qui ne s'applique qu'aux choses, et le Dictionnaire de l'Académie en avertit expressément. Il y a cependant d'autres endroits où Racine l'applique à des personnes, et même dans ses dernières tragédies.

*Vous voyez devant vous un prince déplorable.
Phèdre, II, 2.*

*Déplorable héritier de ces rois triomphants
Athalie, I, 1.*

Quand une faute ne se trouve qu'une seule fois dans un auteur, il est naturel de la croire l'effet d'une simple inadvertance, qui ne prouve rien. Mais si l'expression est répétée dans des ouvrages différents, et qui ont été faits à dix ou douze ans l'un de l'autre, cela prouve que c'était une expression avouée par l'auteur ; dès lors quand il s'agit d'un auteur tel que Racine, il est toujours à propos d'observer quelles sont les manières de parler qui ont pu ne lui pas déplaire, quoique l'usage ne les eût pas autorisées.

Pardonnable est dans le même cas que *déplorable* ; il se dit des choses, et non des personnes.

XXXVI

271 *Et ne le forçons pas par ce cruel mépris
D'achever un dessein qu'il peut n'avoir pas pris.
Alexandre, I, 3.*

On dit *exécuter un dessein*, et non *achever un dessein*, à moins qu'on entende par là l'ouvrage d'un homme qui dessine. Pourquoi *achever* joint à *dessein* me paraît-il un terme impropre ? Parce que *achever* ne se dit que de ce qui est commencé. Or ce qui est

un *dessein* n'est pas quelque chose de commencé ; ou si c'est quelque chose de commencé, ce n'est plus un *dessein*, c'est une *entreprise*.

XXXVII

65 *Mais admire avec moi le sort dont la poursuite
Me fait courir alors au piège que j'évite.*
Andromaque, I, 1.

Peut-on dire *la poursuite du sort* ? Un exemple fera entendre ma difficulté. Quand on dit *la poursuite de mes ennemis, la poursuite des voleurs*, cela signifie l'action par laquelle les ennemis ou les voleurs sont poursuivis. Mais si, par *la poursuite des ennemis*, on voulait signifier les mouvements que les ennemis font eux-mêmes pour atteindre ceux qui les attaquent, je crois que l'expression serait obscure.

Il y a des mots équivoques par eux-mêmes, en ce qu'ils peuvent également se prendre dans leur sens actif et dans le passif. Témoin le mot qui frappe le plus agréablement à l'oreille, le mot *ami*. Quand j'entends dire *un tel est l'ami d'un tel*, pourrai-je, supposé que leur amitié ne soit pas mutuelle, comprendre lequel des deux est aimé de l'autre ? Tout ce qu'un écrivain peut et doit en pareil cas, c'est de recourir à quelque circonstance, dont il accompagne le mot équivoque pour en fixer le sens.

XXXVIII

695 *Mais parmi ces plaisirs quel chagrin me dévore ?*
Britannicus, II, 6.

Parmi se met devant un pluriel ou devant un mot collectif, qui renferme équivalentement plusieurs choses particulières. *Vous avez mis de faux argent parmi du bon. Parmi les plaisirs de la campagne, il y en a de préférable à ceux de la Cour.* Mais lorsqu'on dit *ce plaisir*, cela exclut tout sens composé, *ce plaisir* est réduit à l'unité, et par conséquent je doute si *parmi ce plaisir* est bien exact.

XXXIX

629 *Aux affronts d'un refus craignant de vous commettre*
Iphigénie, II, 4.

On dit bien *commettre quelqu'un* et *se commettre* pour signifier *exposer* quelqu'un ou *s'exposer* soi-même à recevoir un déplaisir. Mais ce verbe ne s'empie qu'absolument, et l'on ne dit point *se commettre à quelque chose*. Ainsi *craignant de vous commettre aux affronts d'un refus* n'est pas français. Outre qu'il faudrait *l'affront d'un refus* plutôt que *les affronts d'un refus*. Et même, si je ne me faisais une peine de tant insister sur cette phrase, j'ajouterais que *l'affront de quelque chose* n'est guère bon. *Affront* va tout seul, à moins qu'il ne soit suivi d'un verbe avec la préposition *de*. Car on dira, *l'affront d'être refusé*, bien mieux qu'on ne dirait *l'affront d'un refus*.

XL

263 *Savez-vous si demain
Sa liberté ses jours seront en votre main ?*
Bajazet, I, 3.

On dit bien *sa vie est entre vos mains* pour dire *dépend de vous*. Mais *sa vie est en votre main*, est-ce une phrase à recevoir ? J'en douterais, d'autant plus que ces manières de parler qui reviennent dans la conversation à tout moment ne veulent point être changées. Il ne faut que parcourir les dictionnaires au mot *main* pour voir combien il y a de phrases qui n'admettent que l'un des deux, ou le singulier, ou le pluriel ; et qui même font des sens tout différents selon que l'un ou l'autre s'y trouve. Par exemple *donner la main*, et *donner les mains*.

XLI

1613 *Grâce aux dieux, mon malheur passe mon espérance.*
Andromaque, V, 5.

Racine avait sans doute en vue ces paroles de Didon dans Virgile : *Hunc ego si potui tantum sperare dolorem*. Quintilien, Liv. III, Chap. 2, n'est pas content de cette expression qui pourtant se lit encore dans un autre endroit de l'Énéide. Il ne l'a condamnée vraisemblablement que comme trop forte pour convenir à un orateur. Quoiqu'il en soit, permettons aux philosophes de la trouver impropre, puisque l'espérance ne peut réellement avoir que le bien pour objet. Mais prions-les en même temps d'avoir un peu d'indulgence pour nous qui croyons sentir que ces sortes de hardiesses font un merveilleux effet dans la poésie, lorsqu'elles sont placées à propos et de loin en loin.

XLII

258 *Me cherchiez-vous, madame?*
Un espoir si charmant me serait-il permis?
Andromaque, I, 4.

Pyrrhus veut dire : *Me serait-il permis de croire que vous me cherchiez?* Ainsi, c'est sur le présent que tombe ce mot *espoir*, dont cependant le sens propre ne regarde que des choses qui sont à venir.

J'adresse cette remarque et la précédente à ceux qui écrivent en prose. On ne peut trop leur dire qu'ils sont obligés d'avoir une attention infinie à la propriété des termes. Quant aux poètes, sachons-leur gré de leurs hardiesses, lorsqu'elles sont dictées par le goût et avouées par le bon sens.

XLIII

1469 *Je ne vous ferai point de reproches frivoles.*
Bajazet, V, 4.

Voilà ce que portent les anciennes et bonnes éditions de Racine ; et voici la note de son fils. *La négation, dit-il, étant l nom du général, de n'est plus article, mais interjection : ainsi il faut de reproches et non pas des reproches.*

Une négation qui ôte le nom du général ! Un de qui n'est plus article, mais interjection ! Je n'entends pas ce langage. Venons au fait.

Roxane veut-elle dire à Bajazet qu'elle ne lui fera nul reproche de quelque espèce que ce puisse être ? Point du tout. Au contraire, elle lui en fait un d'un bout à l'autre de cette scène, mais qui ne sont pas *frivoles*.

Observons la différence qu'il y a entre *de*, simple préposition, et *des*, article *particulé*, c'est-à-dire, qui renferme une particule, et ici par conséquent signifie de les, comme si l'on disait *de ceux qui*, etc. Roxane a donc très bien dit *Je ne vous ferai point des reproches frivoles*, parce qu'elle a voulu dire *de ces reproches qui ne seraient que frivoles*.

Au reste, mon dessein n'étant nullement de censurer M. Racine le fils, je ne relève ici sa prétendue correction que pour empêcher qu'elle ne soit perpétuée dans les éditions suivantes. Elle s'est déjà glissée dans la superbe édition in-4°. Faite à Paris en 1760.

Quand il s'agit d'un auteur tel que Racine, son vrai texte doit être scrupuleusement représenté sans la moindre altération.

XLIV

Qui sait... si ce Roi...
305 *N'accuse point le ciel qui le laisse outrager*
Et des indignes fils qui n'osent le venger ?
Mithridate, I, 3.

On vient de voir *des* où il devait être dans le vers qui donne lieu à la Remarque précédente. Mais il est ici où il ne devrait pas être.

Vaugelas a expliqué cette règle non contestée qu'en toutes phrases semblables à celles-ci *Il y a d'excellents hommes, etc. Il y a des hommes excellents*, on mettra *des*, article particulé, quand le substantif précède l'adjectif, *Il y a des hommes excellents* ; et au contraire si l'adjectif précède le substantif, on mettra *de*, préposition simple, qui s'élide devant une voyelle, *Il y a d'excellents hommes*.

Présentement il est clair que dans l'endroit dont il s'agit, il fallait de toute nécessité, non pas *des indignes fils*, mais *d'indignes fils qui n'osent*, etc.

Aussi la faute que nous reprenons ne vient-elle que de l'imprimeur si l'on en croit M. Racine le fils qui convient qu'elle s'est conservée dans toutes les éditions, mais qui soupçonne (sur quel fondement ?) que son père avait écrit *deux indignes fils*.

XLV

485 *Le ciel s'est fait sans doute une joie inhumaine
À rassembler sur moi tous les traits de sa haine.*
Iphigénie, II, 1.

Après *se faire une joie*, il était plus naturel et régulier de mettre de *qu'à*. On dit *j'ai de la joie à vous voir*, et *je me fais une joie de vous voir*. Voyez ci-dessus Rem. XXXII. J'avoue que c'est là une observation bien légère. Mais je m'y arrête exprès pour faire sentir à ceux qui connaissent le mérite de l'exactitude, que toute négligence qui n'est pas raisonnée fait peine au lecteur, surtout quand l'auteur pouvait l'éviter à si peu de frais. J'appelle négligence raisonnée celle qu'on se permettrait après mûre réflexion, et pour donner une sorte de grâce au discours. *Quaedam etiam negligentia est diligens*, nous dit le grand maître en l'art d'écrire (Cicéron, *Orator*, cap.23).

XLVI

871 *Vos bontés à leur tour
Dans les cœurs les plus durs inspireront l'amour.*
Alexandre, III, 6.

Inspirer dans ne me paraît pas français. On dit *inspirer à*. Pour conserver *dans*, il faudrait *Dans les cœurs les plus durs feront naître l'amour*, ou *feront entrer l'amour*, ou quelque autre verbe de cette espèce. Non que je prétende substituer ici un vers à celui de l'auteur, mais je veux seulement faire sentir qu'avec *inspirer* notre langue ne souffre pas *dans*. On dirait en prose : *inspirerait de l'amour aux cœurs les plus durs*. L'emploi des prépositions demande une attention infinie.

XLVII

89 *Ces mêmes dignités
Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontés.*
Bérénice, I, 3.

Vaugelas dans une de ses Remarques, a écrit : *Ingrat à la fortune*; et Patru fait là-dessus une note, où il témoigne qu'*ingrat à* pour *ingrat envers* lui paraît hardi.

On lit dans Britannicus, *impuissant à trahir*; et dans Iphigénie, *complaisant à vos désirs*. Peut-être qu'à l'égard de ces deux expressions le scrupule de Patru n'aurait pas été moins fondé.

Il y a des adjectifs qui ne peuvent guère aller seuls. *Digne, incapable*, il faut dire de quoi. *Propre, comparable*, il faut dire à quoi.

Il y en a qui ne gouverne jamais rien, et c'est le plus grand nombre.

Il y en a enfin qui se mettent indifféremment, ou avec un régime, *Je vis content de ma fortune*, ou sans régime, *Je vis content*.

On n'a de conseil à prendre que de l'usage, dans une matière où le raisonnement n'entre pour rien.

XLVIII

*Mais c'est pousser trop loin ses droits injurieux
Qu'y joindre le tourment que je souffre en ces lieux.*
Iphigénie, III, 4 .

On dirait en prose *que d'y joindre* ; et c'est assez l'ordinaire des infinitifs qui suivent la conjonction *que* d'être précédés de la particule *de*. Mais ne concluons pas de là qu'il soit indifférent, ou de supprimer, ou d'employer cette particule avant les infinitifs. Personne n'ignore que ces deux phrases, *Il ne fait que sortir*, et *il ne fait que de sortir* présentent des sens qui ne sont pas les mêmes. J'en apporterai un autre exemple qui me paraît digne d'attention. *Aimer mieux* signifie tantôt préférer la chose qui flatte le plus notre goût, et tantôt préférer celle qui est la plus conforme à notre volonté. Or le premier de ces deux sens exige la suppression de la particule *de*, et l'autre exige qu'on l'emploie. Préférence de goût : *J'aime mieux dîner que souper, J'aime mieux lire que jouer.* Préférence de volonté : *J'aime mieux ne rien avoir que d'avoir le bien d'autrui. J'aime mieux mourir que de me déshonorer.*

Plus on étudiera notre langue, plus on admirera l'usage qu'elle sait faire de ses propositions ou particules, entre lesquelles distinguons-en deux, à et de, qui soutiennent presque tout l'édifice du langage français.

XLIX

472 *On ne veut pas rien faire ici qui vous déplaie.*
Les plaideurs, II, 6.

Voilà précisément le cas pour lequel ces deux savantes de Molière voulaient que leur servante fût chassée :

*De pas mis avec rien tu fais la récidive;
Et c'est, comme on t'a dit, trop d'une négative.*

Racine n'a usé de ce barbarisme que pour faire rire; et peut-être aurait-il encore mieux fait de s'en passer. Un barbarisme que Molière, l'incomparable Molière, n'emploie ici qu'à propos, et pour mieux peindre ces ridicules savantes, Racine l'emploie gratuitement. Pourquoi chercher dans un langage corrompu le germe de la bonne plaisanterie? Peut-être l'introduction du patois sur la scène française n'est-elle qu'un reste de ce misérable goût que nos pères ont eu pendant un temps pour le burlesque.

L

167 *Je puis l'instruire au moins combien sa confidence, etc...*
Britannicus, I, 2.

On ne peut donner ici à instruire que l'un de ces deux sens, ou *enseigner*, ou *informer*. Or la phrase de Racine n'est française, à ce qu'il me semble, ni dans l'un, ni dans l'autre cas, puisqu'il faudrait, comme la Remarque suivante le montrera, qu'on pût dire *Je puis l'instruire telle chose, Je puis l'instruire que*, pour pouvoir dire *Je puis l'instruire combien*, etc.

Mais il ne faut pas toujours conclure de l'actif au passif. Je fais cette remarque une fois pour toutes. Quoiqu'on ne dise pas *instruire que*, je crois que cette même construction après le participe ne blessera personne dans les deux exemples suivants

Bérénice est instruite
Que vous voulez ici la voir seule et sans suite.
Bérénice, I, 3.
Bientôt de Jézabel la fille meurtrière
Instruite que Joas voit encor la lumière.
Athalie, IV, 3.

LI

703 *Ne vous informez point ce que je deviendrai*
Bajazet, II, 5.

Il faudrait *Ne vous informez point de ce que je deviendrai*. Et pourquoi le faudrait-il ? Parce qu'aucun verbe ne peut avoir deux régimes simples, quoique plusieurs verbes puissent avoir deux régimes, l'un simple, l'autre particulé. J'explique ailleurs ces termes dont je vais faire l'application.

Racine dit *Ne vous informez point ce, c'est-à-dire, la chose, que je deviendrai*. Alors vous et ce sont deux régimes simples ou deux accusatifs, comme on parlerait en latin. Or, nous posons pour principe qu'il n'y a point de verbes qui puissent avoir tout à la fois deux régimes simples.

Mais si je dis *Ne me demandez point ce que je deviendrai*, ma phrase est correcte parce qu'il y a plusieurs verbes, du nombre desquels est *demander*, qui souffrent le régime simple et le particulé. Or *me* est ici pour *à moi*, et par conséquent régime particulé, de sorte que *demander* n'a qu'un régime simple, qui est *ce*.

Je ne doute point que l'anatomie de ces phrases ne déplaise au plus grand nombre des lecteurs. Mais je leur dirai en style figuré : il faut passer au travers des épines pour arriver aux riantes prairies de l'éloquence, ou sur les monts escarpés de la poésie.

LII

872 *Déjà sur un vaisseau dans le port préparé*
Chargeant de mon débris les reliques plus chères
Je méditais ma fuite, etc.
Bajazet, III, 2.

Quand *plus* est mis absolument, c'est-à-dire sans article, il fait que l'adjectif qu'il précède est comparatif ; mais alors le second terme de la comparaison doit être toujours exprimé, ou clairement sous-entendu. *Votre santé m'est plus chère que la mienne. Racine est plus élégant que Corneille.*

Quand le second terme de la comparaison n'est pas exprimé, alors *plus* est précédé de l'article, et il forme une espèce de superlatif : *Les plus chères reliques*, ou *les reliques les plus chères de mon débris*. Et c'est ainsi qu'il fallait dire en cette occasion.

Vaugelas établit les mêmes principes ; mais nous les tournons chacun à notre manière. Thomas Corneille ajoute qu'il est d'une indispensable nécessité de s'assujettir à la règle de Vaugelas, et je suis persuadé qu'elle fait loi pour les poètes comme pour les autres.

LIII

33 *Amurat est content, si nous le voulons croire*
Et semblait se promettre une heureuse victoire.
Bajazet, I, 1.

Je doute s'il est bien de passer si brusquement du présent *est* à l'imparfait *semblait*. Mais du moins il est certain que le changement de temps au second verbe demandait le pronom qui répète le nominatif. *Amurat est content, et il semblait, etc.*

LIV

628 *Comme vous je me perds d'autant plus que j'y pense.*
Bérénice, II, 5.

Par les exemples accumulés dans le Dictionnaire de l'Académie, on verra qu'ici *d'autant plus* ne répond point à l'idée de Racine, qui voulait dire *Plus j'y pense, plus je me perds*.

Ô vous qui briguez les faveurs des muses, ne prenez point pour vos ennemis ceux qui vous disent *Qu'en vos écrits la langue révérée Dans vos plus grands excès vous soit toujours sacrée*. Vos ennemis sont ceux qui, sous prétexte de vous rendre votre art

moins difficile, voudraient mettre les barbarismes au rang de vos privilèges. Racine, et Despréaux sont-ils jamais plus poètes que dans les endroits où il ne se trouve pas une expression qui puisse effaroucher le plus timide grammairien ?

Toujours de grandes et de belles idées, toujours vérité et variété dans les images ; hardiesse, ou plutôt audace dans les figures ; propriété, naïveté, noblesse, énergie dans la diction ; vivacité, nouveauté dans les tours ; continuité d'harmonie ; il y aurait bien là de quoi faire un *auteur divin*. Oui, mais *sans la langue*, sans la pureté du style, ce sera, *quoi qu'il fasse, un méchant écrivain*.

LV

225 *Oui, les Grecs sur le fils persécutent le père.*
Andromaque, I, 2.

Rien de si clair que *persécuter* quelqu'un, mais *persécuter* quelqu'un *sur un autre*, ne serait-ce point là de ces mots qui, comme on parle quelquefois en riant, doivent être bien étonnés de se trouver ensemble ?

LVI

1039 *Jusqu'ici la fortune et la victoire mêmes*
Cachaient mes cheveux blancs sous trente diadèmes.
Mithridate, III, 5.

Tantôt *même* est adverbe, et signifie *mêmement*, qui se disait autrefois. Tantôt il est adjectif, et répond à des idées un peu différentes, selon qu'il précède, ou qu'il suit son substantif. *Vous êtes la bonté même. J'ai toujours les mêmes amis*. Pour mieux entendre ces différences, il ne faut que consulter le Dictionnaire de l'Académie.

Autre observation à faire ici, c'est que *même*, adverbe, pouvait autrefois s'écrire *même*, ou *mêmes* ; d'où Vaugelas concluait que pour empêcher *même* adverbe d'être confondu avec *même* adjectif, il fallait écrire *même* après un substantif pluriel, *les choses même que je vous ai dites* ; et au contraire *mêmes* après un substantif singulier, *la chose mêmes que je vous ai dite*.

Aujourd'hui et depuis longtemps, on ne met plus d's à la fin de *même* adverbe, en sorte que l'expédient suggéré par Vaugelas n'est plus d'utilité pour nous. Je n'en ai fait mention que parce qu'il nous aide à connaître ce qu'est *même* dans cette phrase *la fortune et la victoire mêmes, etc.* Veut-on qu'il soit adjectif régi par les deux substantifs précédents ? Pour cela il eût fallu les rappeler par un pronom qui leur soit commun et dire *la fortune et la victoire elles-mêmes*. Je suis donc persuadé que *mêmes* est ici adverbe, comme s'il y avait, et *même la victoire*. Racine a écrit *mêmes* parce que la rime le demandait, et que l'orthographe de son temps ne s'y opposait pas. Autrement ce serait un solécisme dont il n'était point capable.

LVII

1315 *Va. Mais nous-même, allons, précipitons nos pas.*
Bajazet, IV, 5.

Je conviens avec M. Racine, le fils, que le sens de ce vers n'est pas *allons-y aussi, allons-y nous-mêmes*, et par conséquent *même* n'est pas ici adverbe, mais adjectif. Reste à savoir pourquoi cet adjectif n'est pas au pluriel, puisqu'il se rapporte à nous.

Pourquoi ? Parce qu'en notre langue *nous* et *vous* ne sont pas toujours des pluriels. À l'égard de *vous*, y a-t-il rien de plus commun et de plus ordonné par l'usage que de l'employer, au lieu du singulier *toi*, en parlant au plus simple particulier ? Quant à *nous*, il n'est guère permis qu'à des personnes d'un certain rang d'écrire *nous soussigné*, et non pas *nous soussignés, nous évêque, nous Maréchal de France, etc.* Voilà des exemples de *nous* reconnu pour l'équivalent d'un singulier. Peut-être me trompé-je, mais il me semble qu'un homme qui voudrait, dans un crise, s'exhorter tacitement lui-même, se dirait *soyons brave, soyons patient*, l'adjectif demeurant au singulier. Roxane, si cela est, a donc pu dire *mais nous-même, allons*. Ou il faut recourir à ce subterfuge, ou il faut

reconnaître que l'auteur s'est bien mépris quand il a dit nous-même, au lieu de nous-mêmes. Mais du moins cette remarque et la précédente font voir que je ne cherche pas toujours à le critiquer.

LVIII

109 *Il l'aime. Mais enfin cette veuve inhumaine
N'a payé jusqu'ici son amour que de haine,
Et chaque jour encore, on lui voit tout tenter
Pour fléchir sa captive, etc.
Andromaque, I, 1.*

Ici le sens et la grammaire ne s'accorde point ; car le sens veut que ce *lui* du troisième vers soit rapporté à Pyrrhus, et la grammaire, qu'il le soit à cette veuve inhumaine.

Parmi les équivoques qui naissent de pronoms mal placés, je ne relèverai que celle-là. Un exemple suffit. Rien, je l'avoue, ne coûte tant que d'éviter toujours les équivoques de cette sorte. Mais où la nécessité se trouve, la difficulté n'excuse pas.

LIX

145 *Elle voit dissiper sa jeunesse en regrets
Mon amour en fumée, et son bien en procès.
Les plaideurs, I, 5.*

Voyons si dissiper peut également convenir à ces trois substantifs. Qu'un père *dissipe en procès le bien* de sa fille, cela est clair. Mais qu'il *dissipe sa jeunesse en regrets*, je ne l'entends pas si bien. À l'égard du troisième, pour mieux comprendre qu'il ne fait pas un sens juste, mettons-le à la seconde personne, et supposons que Léandre dis au père d'Isabelle *Vous dissipez mon amour en fumée*. Assurément Léandre n'aurait pu tenir ce langage. Car il aime toujours, et un autre n'a pas le pouvoir de faire que son amour *se dissipe en fumée*. Je me sers du réciproque se dissipe parce qu'en effet l'actif n'est pas ici ce qu'il faut.

LX

90 *Je vois mes honneurs croître, et tomber mon crédit.
Britannicus, I, 1.*

Pardonnons cette inversion à un poète, car la contrainte du vers a ses privilèges. Mais en prose, comme rien n'empêche d'être régulier, aussi rien ne permet de ne l'être pas. On dirait *Je vois croître mes honneurs et tomber mon crédit*, ou *Je vois mes honneurs croître et mon crédit tomber*.

Vaugelas a repris quantité de phrases semblables. Toutes ses remarques sont remplies d'importantes lois sur le style. Je veux qu'il y en ait d'abrogées par l'usage, mais cela ne tombe guère que sur certaines façons de parler. À l'égard de notre syntaxe, elle ne varie plus, et c'est principalement à Vaugelas, le premier de nos grammairiens, que nous devons le plus bel attribut de notre langue, une clarté infinie.

Rapportons une de ses décisions qui mettra dans un plus grand jour la faute que j'ai voulu reprendre. Malherbe avait écrit : *Si le prince donne le droit de bourgeoisie à toute la Gaule, et à toute l'Espagne quelque immunité*. « Qui ne voit, dit Vaugelas, l'équivoque en ces mots, et à toute l'Espagne qui semblent se rapporter au droit de bourgeoisie, aussi bien que ceux-ci à toute la Gaule, ce qui toutefois est faux, puisqu'ils se rapportent aux suivants quelque immunité. Telle est la faute de Racine.

LXI

769 *Cruel, pouvez-vous croire
Que je sois moins que vous jalouse de ma gloire ?
Bajazet, II, 4.*

Voici encore une équivoque, ou plutôt un contresens. Par ces mots *ma gloire*, l'objet de la jalousie est déterminé, et c'est la gloire d'Atalide, puisque c'est Atalide qui parle. Ainsi cette phrase signifie *Pouvez-vous croire que ma gloire me touche moins qu'elle ne vous touche ?* Mais ce n'est point là ce qu'Atalide entend. *Pouvez-vous croire*, veut-elle dire, *que je sois moins jalouse de ma gloire que vous n'êtes jaloux de la vôtre ?* Revenons-en toujours à ce grand principe de Quintilien et de Vaugelas, ou plutôt au sens commun : qu'il faut sacrifier tout à la justesse et à la clarté.

LXII

349 *Il prend l'humble sous sa défense*
Esther, I, 5.

On dit *prendre la défense de quelqu'un*. On dit aussi *prendre quelqu'un sous sa protection*. Mais *prendre sous sa défense* a-t-il été reçu par l'usage ? Rien de plus commun que des termes qui paraissent synonymes, et qui ne peuvent cependant être mis l'un pour l'autre, soit avec les mêmes prépositions, soit avec les mêmes verbes.

Puisque ce vers est tiré des chœurs d'Esther, je ne puis me refuser ici une digression. Racine me paraît incomparable dans le lyrique. Une diction précise et serrée ; de la douceur, mais avec de l'énergie ; des figures variées ; de riches et nobles images ; une mesure libre, mais qui pourtant ne marche pas au hasard. Pourquoi nos paroles d'opéra ne sont-elles pas toujours d'après ce grand modèle ? Quinault est sans doute un homme rare, et très rare en son genre ; mais, il faut l'avouer, Racine est plus poète que lui. Je m'étais imaginé autrefois que des vers, pour être bons à mettre en chant, ne devaient avoir, ni une *grande force*, ni une *grande élévation*. J'étais tombé dans cette erreur, parce que je m'étais rapporté à Despréaux. Mais, s'il est bien vrai, comme des connaisseurs me l'ont assuré, que la musique des chœur d'Esther et d'Athalie soit parfaitement belle, il est donc faux que la musique demande des vers qui manquent de *force* et d'*élévation*. Racine et son musicien ont pensé, ont exécuté le contraire.

LXIII

24 *Par un indigne obstacle il n'est point retenu*
Et fixant de ses vœux l'inconstance fatale
Phèdre depuis longtemps ne craint point de rivale
Phèdre, I, 1.

Pendant qu'on lit le second vers, on se persuade, et avec raison, qu'il se rapporte au nominatif énoncé dans le premier. On n'est détrompé que par le troisième vers, qui prouve que tout ce qui est dit dans le second se rapporte à Phèdre. Il faudrait, pour parler clairement, dire : *Et depuis longtemps Phèdre, fixant l'inconstance de ses vœux, ne craint plus de rivale.*

J'avoue, et je devrais être las de le répéter, que beaucoup de transpositions, qui seraient de vraies fautes dans la prose, sont de grands ornements dans la poésie. Mais ni l'une, ni l'autre ne connaissent aucune sorte de beauté, en faveur de laquelle il puisse être permis de donner la plus légère atteinte à la clarté du discours.

LXIV

1031 *Et voyant de son bras voler partout l'effroi*
L'Inde sembla m'ouvrir un champ digne de moi
Alexandre, IV, 2.

Premièrement on pourrait demander si *l'effroi de son bras* signifie *l'effroi que cause son bras* ou *l'effroi qu'éprouve son bras*. Est-il actif ou passif ?

Autre chose à remarquer, et plus importante encore, dans les vers dont il s'agit. Voyant se rapporte, non pas à l'Inde, qui est le nominatif suivant, mais à la personne qui parle. Il se rapporterait au nominatif suivant, si la phrase était conçue ainsi :

Et voyant de son bras voler partout l'effroi,
Je crus alors m'ouvrir, etc.

Voyant ne serait en ce cas-là qu'une sorte d'apposition très permise. Mais de la manière dont il est placé, on dirait que c'est l'Inde qui voyait, etc.

LXV

587 *C'est ce qui l'arrachant au sein de ses états,
Au trône de Cyrus lui fit porter ses pas
Et du plus ferme empire ébranlant les colonnes,
Attaquer, conquérir et rendre les couronnes.*
Alexandre, II, 2.

On est d'abord tenté de croire que ces deux gérondifs arrachant, ébranlant se rapportent au même substantif ? Et cela effectivement devrait être ainsi pour la netteté du discours. Cependant il est certain que le premier se rapporte à la gloire, qui arrache Alexandre du sein de ses États, au lieu que le second est dit d'Alexandre lui-même, qui ébranle les colonnes, etc. Il est bien vrai que la force du sens empêche qu'on ne s'y puisse méprendre, si l'on veut y donner attention ; mais pour le point être à la merci de nos lecteurs, suivons l'avis de Quintilien, et faisons en sorte, non seulement qu'on nous entende, mais qu'on ne puisse pas même, le voulût-on, ne pas nous entendre.

Quand on a la plume à la main, il ne faut point dans la chaleur de la composition, amortir son feu par des chicanes grammaticales. Mais l'ouvrage étant sur le papier, il faut, quand nous venons à l'éplucher de sang-froid, nous figurer que nous avons à nos côtés un Despréaux, qui nous dirait, comme il n'y aurait pas manqué, sur le voisinage de ces deux gérondifs que j'attaque :

*Votre construction semble un peu s'obscurcir.
Ce terme est équivoque, il le faut éclaircir.*

LXVI

781 *Moi seul, je leur résiste. Ou lassés, ou soumis,
Ma fidèle amitié pèse à tous mes amis.*
Mithridate, III, 1.

Voilà encore une inversion vicieuse, par ce que les deux participes *lassés* et *soumis*, sont coupés par un nominatif, auquel ils n'appartiennent pas ; et que d'ailleurs la particule à qui vient après fait qu'ils ne peuvent pas être immédiatement unis avec leur substantif. Je tâcherai de m'expliquer.

Tout participe est adjectif, mais tout adjectif n'est pas article. Distinction qui va éclaircir ce qu'a dit M. Pellisson dans son Histoire de l'Académie : *Que Malherbe et Gombauld se promenant un jour ensemble, et parlant de certains vers où il y avait*

Quoi ? faut-il que Henry, ce redouté monarque,

Malherbe assura plusieurs fois que cette fin lui déplaisait sans qu'il pût dire pourquoi ; que cela engagea Gombauld d'y penser avec attention ; et que sur l'heure même, en ayant découvert la raison, il la dit à Malherbe, qui en fut aussi aise que s'il eût trouvé un trésor, et qui forma depuis une règle générale. Quelle est cette règle ? Que ces adjectifs qui ont la terminaison en é masculin ne doivent jamais être mis devant le substantif, mais après.

Or il me semble que cette règle est trop générale, et qu'en même temps elle ne l'est point assez. Trop générale si elle s'étend sur toute sorte d'adjectifs, non participes, terminés par un é masculin. Quelqu'un a-t-il jamais critiqué dans le fameux sonnet de Malleville *Sacrés flambeaux du jour, n'en soyez point jaloux ?* J'ai lu dans un poète moderne *Ce fortuné séjour qu'embellissent vos yeux.* J'ai lu dans un autre *L'effronté plagiaire*, etc. Ainsi ne confondons pas avec les participes, vrais participes, ces purs adjectifs non dérivés de verbe qui aient été, ou du moins qui soient en usage.

Mais d'autre côté, la règle ne sera point assez générale, si elle n'embrasse que les participes terminés en é masculin. *Un entendu concert, un soumis valet*, révolterait autant et plus qu'un *redouté monarque*. Ainsi quelle que soit la terminaison d'un participe, il ne peut jamais être mis entre l'article et le substantif. Que s'il précède

l'article, c'est une inversion aussi permise en prose qu'en vers, pourvu qu'elle ne pêche point par quelque autre endroit.

LXVII

1181 *Mes soins en apparence épargnant ses douleurs
De son fils en mourant lui cachèrent les pleurs.*
Britannicus, IV, 2.

À qui se rapporte ce gérondif *en mourant* ? Est-ce au fils de Claudius, ou à Claudius lui-même ? C'est sans doute à l'un des deux. Et quand il n'y aurait que cette équivoque, ne serait-ce pas déjà beaucoup ? Mais il y a plus.

Telle est la nature de notre gérondif, qui sert à désigner une circonstance liée avec le verbe qui le régit, Vous me répondez en riant ; et par conséquent il ne peut se rapporter qu'au substantif, qui est le nominatif de ce verbe, ou qui lui tient lieu de nominatif. J'ajoute qui lui en tient lieu, parce qu'en effet il y a des phrases comme celles-ci, *On ne voit guère les hommes plaisanter en mourant*, où d'abord il semble que le gérondif ne se rapporte pas à un nominatif. Mais c'est comme si l'on disait *On ne voit guère que les hommes plaisantent en mourant*. Ainsi la règle subsiste toujours, *Que le gérondif doit se rapporter au substantif, qui sert de nominatif au verbe dont il exprime une circonstance*.

Pour en revenir donc à la phrase de Racine, mettons-la dans son ordre naturel : *Mes soins, en mourant, lui cachèrent les pleurs de son fils*. Or peut-on dire que des soins meurent ou qu'ils fassent quelque chose en mourant ? Aussi n'est-ce pas là ce que l'auteur a voulu dire ; mais la construction de la phrase le dit malgré lui.

LXVIII

1197 *Du fruit de tant de soins à peine jouissant
En avez-vous six mois paru reconnaissant ?*
Britannicus, IV, 2

Qui ne croirait qu'à *peine* doit se lier avec *jouissance*, comme s'il y avait *Du fruit de tant de soins jouissant à peine*, pour dire ne faisant que commencer à jouir ? Et cependant à *peine* doit nécessairement se lier avec le vers suivant *À peine en avez-vous*, etc. Rien n'excuse cette inversion.

LXIX

695 *Je sais que votre cœur se fait quelques plaisirs
De me prouver sa foi dans ses derniers soupirs*
Bajazet, II, 5.

On ne doutera pas que ce ne soit uniquement la rime qui amène ici le pluriel *quelques plaisirs*. Mais notre langue était assez abondante pour fournir un autre tour, et Racine assez ingénieux pour le trouver.

Je répondrai à ceux qui m'accuseraient de m'arrêter sur des bagatelles, que l'Académie dans ses Sentiments sur le Cid, s'arrêta pareillement sur ces deux vers de Corneille :

*Quelle douce nouvelle à ces jeunes amants
Et que tout se dispose à leurs contentements*

Il eût été mieux à *leur contentement*, dit l'Académie. Et moi, dans un cas encore moins favorable, que dis-je autre chose ?

LXX

1019 *De mille autres secrets j'aurai compte à vous rendre.*
Britannicus, III, 7.

Quand nos verbes régissent un substantif qui n'a point d'article, ils doivent être suivis immédiatement de ce substantif, comme si l'un et l'autre ne composaient qu'un

seul mot. *Avoir faim, avoir pitié, donner parole, rendre raison, rendre compte*, etc. Jamais ces verbes, dis-je, ne souffrent la transposition de leur régime ; et l'on ne peut jamais rien mettre entre le verbe et le régime, si ce n'est un pronom, *Donnez-moi parole*, ou une particule, *Ayez-en pitié*, ou enfin un adverbe, *Donnez hardiment parole*. Je ne crois donc pas qu'on puisse excuser cette transposition, *J'aurais compte à vous rendre*. Il faut nécessairement, *J'aurais à vous rendre compte*.

Je ne sais même si, entre ces sortes de verbes et leur régime, la voix peut se reposer autant que le demande la césure. On en jugera par le vers suivant, tiré de cette même tragédie

Je vous ai demandé raison de tant d'injures.

Britannicus, IV, 1.

Quel repos pratiquer entre demandé et raison ? Aussi est-ce là le seul exemple que tout Racine m'en ait fourni.

LXXI

1 *Viens, suis-moi, la sultane en ce lieu se doit rendre.*

Bajazet, I, 1.

On ne verra rien à reprendre en cette phrase. Aussi ne m'y arrêté-je que pour faire observer la situation du pronom *se*. Presque tous nos écrivains aujourd'hui se font une loi de placer immédiatement ces pronoms avant l'infinitif qui les régit. Ainsi dans la phrase présente, ils diraient *La sultane en ce lieu doit se rendre*, et non *se doit rendre*. Je conviens que l'un est aussi bon que l'autre pour l'ordinaire. Voyez la Remarque CCCLVII de Vaugelas, intitulée *Il se vient justifier, Il vient se justifier*. Mais quelques-uns de nos maîtres, dont l'autorité pourrait être séduisante, jugent l'un des deux meilleur de beaucoup ; et c'est par conséquent ne laisser que l'un des deux en usage, puisque en grammaire comme en tout le reste, il faut toujours choisir le meilleur.

Pour moi, que j'étudie Amyot ou Vaugelas, les deux hommes qui sont le plus entrés dans le génie de notre langue, je vois qu'ils n'ont point connu cette prétendue régularité. Racine pouvait aisément dire ici, *en ce lieu doit se rendre* ; et même par là il aurait plus éloigné ces deux monosyllabes, *ce, se*, dont le son ne diffère en rien. Racine a cependant préféré l'autre manière, parce qu'il l'a trouvée apparemment plus naïve.

Que ce soit là des minuties, à la bonne heure. Vaugelas, comme on vient de voir, n'a pourtant pas dédaigné de s'y arrêter ; et si j'y reviens, c'est parce que notre langue, étant déjà si gênée dans l'arrangement des mots, je ne vois pas à quel propos on lui chercherait de nouvelles entraves.

LXXII

47 *Ils regrettent le temps à leur grand cœur si doux*

Lorsque assurés de vaincre ils combattaient sans nous.

Bajazet, I, 1.

On est d'abord tenté de condamner cette construction, *Ils regrettent le temps lorsque*. Car nous sommes habitués à dire en prose *Je regrette le temps que j'étais jeune, Je regrette le temps où j'étais jeune. Et c'est ainsi que parle Despréaux :*

Hélas ! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps

Où les Rois s'honoraient du nom de fainéants.

Véritablement la phrase de Racine me paraît blâmable, si lorsque suivait immédiatement le temps. Mais, comme il y a quelque chose entre deux, cela fait à l'œil et à l'oreille un effet tout différent.

LXXIII

1348 *Craignez-vous que mes yeux versent trop peu de larmes?*

Bérénice, V, 5.

Toutes les fois que *craindre* est suivi de la conjonction *que*, la particule *ne* doit se trouver, ou dans le premier, ou dans le second membre de la phrase. Dans le premier, *Je*

ne crains pas qu'il verse trop de larmes, et ici cette particule est négative. Dans le second, *Je crains qui ne verse trop de larmes*, et ici la même particule (je dis la même, si l'on n'a égard qu'au son) est prohibitive.

Racine lui-même nous donne un bel exemple de l'un et de l'autre en deux vers qui se suivent et qui sont dits par Andromaque parlant de son fils à Pyrrhus.

Hélas! on ne craint point qu'il venge un jour son père.

On craint qu'il n'essuyât les larmes de sa mère.

Quintilien, *Liv. I, Chap. 5*, fait assez sentir la différence qu'il y a entre ces deux particule dans sa langue, d'où elles ont passé dans la nôtre, qui emploie la prohibitive dans les mêmes cas que le latin, c'est-à-dire après *craindre*, *empêcher*, *prendre garde*, de peur que, et autres mots semblables.

On distinguera bien aisément ces deux particules si l'on veut considérer que la prohibitive n'est jamais suivie de *pas*, ou de *point*, comme la négative l'est ordinairement et que si l'on mettait *pas*, ou *point* après la prohibitive, il en résulterait un contresens. Par exemple, si dans ce dernier vers de Racine, nous disions : *On craint qu'il n'effrayât pas les larmes de sa mère*, nous dirions précisément le contraire de ce que Racine a dit.

J'avoue que cette particule prohibitive paraît redondante en notre langue, mais elle y est de temps immémorial. Pourquoi ne respecterions-nous pas des usages si anciens ?

LXXIV

614 *Condamnez-le à l'amende, ou, s'il le casse, au fouet*
Les plaideurs, II, 13.

Voilà le seul exemple qui reste dans tout Racine d'un *le*, pronom relatif mis après son verbe, et avant un mot qui commence par une voyelle. *Condamnez-le à l'amende*. Encore faut-il observer que cela se trouve dans une comédie. Mais dans les premières éditions de la *Thébaïde*, et de son *Alexandre*, il y en avait cinq ou six autres exemples qu'il a tous réformés dans les éditions suivantes. Il a donc senti que *le*, placé ainsi, blessait l'oreille. Pourquoi la blesse-t-il? Parce qu'elle trouvera dans l'hémistiche une syllabe de trop si l'on appuie sur *le* sans faire sentir l'élision. Ou s'il est totalement éliidé, à cause de la voyelle suivante, alors *le à l'amende* font entendre *la la*, cacophonie.

LXXV

565 *Apprenez que, suivi d'un nom si glorieux,*
Partout de l'univers j'attacherai les yeux,
Et qu'il n'est point de rois, s'ils sont dignes de l'être
Qui sur le trône assis n'enviassent peut-être
Au-dessus de leur gloire un naufrage élevé
Que Rome et quarante ans ont à peine achevé.
Mithridate II, 4.

Je suis arrêté par le grand nom de Racine, qui ne me permet point d'appeler ceci du galimatias. On aura beau me dire avec M. Racine le fils, que hasarder ces alliances de mots n'appartient qu'à celui qui a le crédit de les faire approuver. Je conviendrai qu'en effet, lorsqu'un vers ronfle bien dans la bouche d'un acteur, quelquefois le parterre ne demande rien de plus. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un auteur ne doit jamais courir après un bel arrangement de mots, sans avoir égard à la clarté des idées, et à la justesse des métaphores.

Ainsi qu'on ne m'accuse pas ici de penser singulièrement, je mets ci-dessous ce qu'a dit un écrivain assez connu. *Réflexions sur la poésie française*, par le P. du Cerceau, p.254. « J'avoue, dit-il, que je n'entends pas trop bien ce que signifie un naufrage élevé au-dessus de la gloire des autres rois, et encore moins ce que veut dire achever un naufrage. Ces expressions figurées ont d'abord quelque chose qui éblouit, et l'on ne se donne pas la peine de les examiner, parce qu'on les devine plutôt qu'on ne les entend ; mais quand on y regarde de près, on est tout surpris de ne trouver qu'un barbarisme dans ce qu'on avait admiré. »

LXXVI

721 *Qui m'offre son hymen ou la mort infaillible.*
Bajazet, II, 5.

Infaillible est ici très inutile. Mais de plus, pour y pouvoir placer une épithète, il aurait fallu changer l'article, et dire *Qui m'offre ou son hymen ou une mort infaillible, une mort prompte, une mort violente.*

Quand l'adjectif ne dit absolument rien qui ne soit nécessairement renfermé dans le substantif, cela fait une épithète insupportable. L'esprit veut toujours apprendre, et par conséquent passer d'une idée à l'autre. Ce mot, *la mort*, renferme l'idée d'*infaillible*. Ainsi cette épithète ne m'apprenant rien, il faut qu'elle me révolte.

LXVII

855 *La Reine permettra que j'ose demander
Un gage à votre amour qu'il me doit accorder.*
Iphigénie, III, 4.

On dirait en prose *La Reine permettra que j'ose demander à votre amour un gage qu'il me doit accorder.* Pourquoi l'inversion de Racine nous paraît-elle rude ? Parce que l'amour de la clarté ayant placé le *que* relatif tout près de son substantif, l'oreille est accoutumée à ne rien entendre qui les sépare.

LXXVIII

1455 *Phénix même en répond, qui l'a conduit exprès
Dans un fort éloigné du temple et du palais.*
Andromaque, V, 2.

On ne saurait être trop réservé à faire des Règles générales, et cela me regarde plus que personne. Mais pourtant notre syntaxe ne se fera pas toute seule. Vaugelas ne l'a pas épuisée, à beaucoup près. Quant à Ménage, et au P. Bouhours, ils ne consultent guère que l'usage, et rarement ils remontent aux principes. Il serait donc à souhaiter que chaque particulier, à mesure qu'il croit avoir découvert une règle nouvelle, eût le courage de la proposer, afin qu'elle fût examinée à loisir. J'appelle règles nouvelles, celles qui ne se trouvent pas encore dans nos grammaires.

Telle est la règle fondamentale que je propose en ces termes : quand le pronom relatif *qui* est (comme ici) un nominatif, il ne saurait être séparé du substantif auquel il se rapporte.

Je dis : *quand c'est un nominatif*, parce qu'il ne l'est pas toujours ; car il est régime quelquefois, mais d'une préposition seulement, comme, *la personne pour qui je m'intéresse, la personne de qui l'on vous a dit du bien.*

À l'égard de ces phrases où *qui* forme une répétition : par exemple *qui est sensé, qui sait bien sa langue, qui médite bien son sujet, qui travaille à loisir, qui consulte ses amis, est presque sûr du succès.* Tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif, et par conséquent, il n'y a rien là que de conforme à la règle générale.

Présentement on voit en quoi consiste la faute que je reprends dans ce vers, *Phénix même en répond, qui etc.* Il y a une séparation totale entre le *qui* et son substantif.

Au reste, quoique ce *qui* ne puisse être séparé de son substantif, cela n'empêche pas qu'il ne rentre, par rapport au verbe dont il est suivi, dans tous les droits des autres nominatifs ; c'est-à-dire qu'il peut, et avec grâce,, être séparé de son verbe, non seulement par de simples appositions, mais par des phrases entières, qu'on appelle phrases incidentes. Tous nos bons auteurs en fournissent des exemples sans fin. Je me borne à celui-ci, tiré d'Athalie :

*Ne descendez-vous pas de ces fameux Lévités
Qui, lorsqu'au dieu du Nil, le volage Israël*

*Rendit dans le désert un culte criminel
De leurs plus chers parents saintement homicides
Consacrèrent leurs mains dans le sang des perfides...*

LXXIX

154 *On accuse en secret cette jeune Ériphile
Que lui-même captive amena de Lesbos.
Iphigénie, I, 1.*

Que lui-même amena captive serait l'arrangement de la prose. Mais *que lui-même captive amena*, est une inversion forcée, dont je crois n'avoir vu d'exemple que dans Marot ; encore n'en suis-je pas sûr. *Andromaque est une tragédie de Racine, que lui-même nouvelle fit jouer en 1668.* Une invention si gothique dans la prose, le serait-elle moins dans les vers ?

LXXX

1468 *Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous.
Andromaque, V, 2.*

Racine, dans Phèdre, dit d'Hippolyte
Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.

Et il parle de même en beaucoup d'autres endroits où il faudrait *lui*, et non pas *soi*. Mais la question étant un peu obscure, tâchons de la débrouiller. On peut considérer le pronom *soi*, comme se rapportant 1° à des personnes ; 2° à des choses ; 3° à un singulier ; 4° à un pluriel.

Premièrement donc, en parlant des personnes, on dit *soi* et *soi-même* quand son antécédent présente un sens vague et indéfini. *Dans le péril chacun pense à soi. On ne doit guère parler de soi. On aime à se tromper soi-même.* Hors de là, et toutes les fois que l'antécédent présente un sens déterminé et individuel, comme dans les deux vers de Racine, il faut dire *lui, elle, lui-même, elle-même*. Règle générale dont il serait inutile de rechercher les principes, aujourd'hui qu'elle n'est plus contestée.

2° *Soi*, quand il se rapporte aux choses, peut se mettre, non seulement avec l'indéfini, mais avec le défini, et il convient à tous les genres. *La vertu est aimable de soi, porte sa récompense avec soi. Ce remède est bon de soi, quoiqu'il vous ait incommodé.*

3° *Soi*, rapporté à un singulier, ne renferme aucune difficulté qui ne soit résolue par ce qui vient d'être dit. Car *soi* est un singulier.

Remarquons seulement qu'il ne s'emploie que de deux manières. Ou précédé d'une préposition, *chacun pense à soi*. Ou suivi de même, autre pronom avec lequel il s'identifie par un tiret, *On doit être son juge soi-même*.

4° Peut-il se rapporter à un pluriel ? Tout le monde convient que non, s'il s'agit des personnes. On ne dit qu'eux, ou elles. Mais à l'égard des choses, les avis sont partagés. Vaugelas propose trois manières de l'employer. *Ces choses sont indifférentes de soi. Ces choses de soi sont indifférentes. De soi ces choses sont indifférentes.* Il ne condamne que la première de ces trois phrases, n'approuvant pas que l'on mette *de soi* après l'adjectif. Mais l'Académie, dans ses Observations, n'admet que la dernière de ces trois phrases, et rejette également les deux autres. Pour moi, si je n'étais retenu par le respect que je dois à l'Académie, je n'en recevrais aucune des trois ; étant bien persuadé que *soi* qui est un singulier ne peut régulièrement se construire avec un pluriel.

LXXXI

1161 *J'eus soin de vous nommer par un contraire choix
Des gouverneurs que Rome honorait de sa voix.
Britannicus, IV, 2.*

Par un contraire choix a quelque chose de sauvage. Il faudrait *par un choix contraire*. Et pour mieux voir de quelle conséquence est la situation de l'adjectif, rapportons un autre exemple, tiré d'Esther, II, 7

*Parlez. De vos desseins le succès est certain.
Si ce succès dépend d'une mortelle main.*

Quand mortel signifie Qui est sujet à la mort, il ne peut se mettre qu'après le substantif. *Durant cette vie mortelle.* Quand il précède le substantif, il signifie *grand, excessif.* Despréaux était le mortel ennemi du faux. Il y a trois mortelles lieux d'ici-là.

Vaugelas a fait une longue Remarque qui a pour titre *De l'adjectif devant ou après le substantif*, où il déclare qu'après avoir bien cherché, il n'a point trouvé que l'on puisse établir là-dessus aucune règle, ni qu'il y ait en cela un plus grand secret que de *consulter l'oreille.* C'est un excellent avis pour qui peut en profiter. Quand même on l'aurait juste, ne peut-on pas quelquefois douter ?

Peut-être ne serait-il pas impossible de trouver ces sortes de règles. Car enfin l'oreille est un juge, mais un juge qui suit les lois, et qui ne prononce que conformément à ces lois. On peut donc parvenir à les connaître. On peut donc, si cela est, les mettre aussi par écrit.

Pour rédiger ces jugements à cet égard, il faudrait faire le dénombrement de tous nos adjectifs, et les distribuer en quatre classes. 1°. Ceux qui doivent toujours précéder le substantif. 2°. Ceux qui doivent toujours le suivre. 3°. Ceux qui, selon qu'ils précèdent ou qu'ils suivent, forment un sens tout différent. 4°. Ceux dont la situation est à notre choix, et se règle sur le besoin que nous avons de rendre notre phrase, ou plus énergique, ou plus sonore, ou plus naïve ; de rompre un vers, d'éviter une consonance, etc. Tout cela, éclairci par des exemples ferait un volume ; mais qui le lirait ? Quand il s'agit d'une langue vivante, le chemin de l'usage est plus court qu celui des préceptes.

LXXXII

701 *Vous me donnez des noms qui doivent me surprendre
Et les dieux contre moi dès longtemps indignés
À mon oreille encor les avaient épargnés
Iphigénie II, 5.*

Tout le monde voit assez qu'*encor* fait ici un contresens, parce qu'étant placé où il est, il ne peut signifier que continuation, ou répétition d'une même chose.

J'aurais eu souvent de ces riens à observer dans Racine ; mais que m'arrive-t-il ? Après un moment de réflexion sur l'espèce de faute qui m'arrêtait, je retourne à ma lecture ; et bientôt cette belle simplicité, cette douce harmonie, cette élégance, cette éloquence, qui sont le ton dominant, viennent à me frapper de façon que je finis par être honteux d'avoir eu la tentation de critiquer.

Revenons à *encore*. On laisse aux poètes le choix d'*encore* ou d'*encor*, selon leur besoin. Mais dans la prose, où l'on n'est point gêné par la mesure, nos bons écrivains donnent constamment la préférence à *encore*, dont la pénultième allongée par l'e muet, soutient la prononciation, au lieu que dans les entretiens familiers, où il n'est pas permis d'être lent, on ne dit qu'*encor*, dont la dernière est brève.

LXXXIII

1257 *Faites qu'en ce moment je lui puisse annoncer
Un bonheur où peut-être il n'ose plus penser.
Bérénice, V, 1.*

J'avoue que les poètes n'oseraient dire *auquel*, et que ce pronom est ordinairement remplacé avec élégance par l'adverbe *où*. Mais pourtant il me semble qu'*un bonheur où je pense* ne se dit point. Pourquoi ne se dit-il point ? Vous le demanderez à l'usage.

LXXXIV

9 *J'en rends grâces au ciel, qui m'arrêtant sans cesse
Semblait m'avoir fermé le chemin de la Grèce.
Andromaque, I, 1.*

Pour la rime, il faudrait prononcer la Grèce, comme on prononce la graisse. Plus bas, dans la même scène, on trouve, Que penses-tu qu'il fasse, rimant avec Dis-moi ce qui se passe.

À peine la versification française commençait-elle à se prescrire des règles ; dans un temps où elle se permettait encore les hiatus et les enjambements ; dans un temps où la rime masculine, et la féminine n'étaient pas encore obligées de se succéder l'une à l'autre ; dans ce temps-là, qui nous paraît barbare, on savait déjà, et mieux que nous, respecter les droits de la prosodie, comme nous l'apprenons de Joachim du Bellay dans sa Défense et Illustration de la Langue Française, petit volume imprimé à Paris en 1549.

LXXXV

65 *Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
La place et les trésors confiés en ses mains.
Mithridate, I, 1.*

Je ne sais si je me trompe, mais il me semble que *confiés en ses mains* n'est pas autorisé par l'usage. *Confier*, verbe actif, et *se confier*, verbe réciproque, ont des sens et des régimes très différents. L'actif signifie, Commettre quelque chose au soin, à la fidélité de quelqu'un, et il régit la préposition *à*. *Confier un dépôt à son ami*. La réciproque signifie, S'assurer, prendre confiance, et il demande la préposition *en*. *Se confier en ses forces, en ses amis*. Peut-on donner à *être confié* le régime qui appartient à *se confier* ? Voilà ce qui fait mon doute.

LXXXVI

... je ne veux point être liée...
272 *Je ne la serai point.
Les plaideurs, I, 7*

Racine fait peut-être à dessein une faute que font, disait Vaugelas, presque toutes les femmes, et de Paris, et de la Cour. Je dis à une femme, *Quand je suis malade, j'aime avoir compagnie*. Elle me répond, *Et moi quand je la suis, je suis bien aise de ne voir personne*. Mais, ajoute Vaugelas, il faut dire quand je *le* suis, parce que *le* signifie *cela*, ce que vous dites, qui est malade. Je dis à deux de mes amis, *Quand je suis malade, je fais telle chose*, ils doivent me répondre *Et nous, quand nous le sommes*, etc.

Vaugelas de qui ces principes et ces exemples sont empruntés aurait fait plaisir aux femmes qui ont du goût et qui respectent notre langue, de leur apprendre quand elles doivent dire *la* ou *le*. Rien de plus aisé. Il faut toujours la quand ce pronom se rapporte à un substantif, précédé de son article. Êtes-vous la comtesse de Pimbêche ? *Oui, je la suis*. Mais il faut *le*, quand il se rapporte à un adjectif. Êtes-vous plaideuse ? *Oui, je le suis*. Par conséquent, parce qu'on lui parle d'être *liée*, elle devait dire *je ne le serai point*, et non *je ne la serai point*.

LXXXVII

82 *Quelle était en secret ma honte et mes chagrins.
Esther, I, 1.*

Il y aurait plus de régularité, mais moins de douceur dans la prononciation si l'on avait dit *Quels étaient ma honte et mes chagrins*, parce que *chagrins* étant masculin, et du nombre pluriel, devait l'emporter sur *honte* féminin et du nombre singulier.

Pour débrouiller cette difficulté, il faudrait la partager en deux, et savoir premièrement : *De quel genre doit être un adjectif qui se rapporte à deux substantifs de genre différents, et même de nombre différent ?* En second lieu : *Quand un verbe a deux nominatifs, doit-il toujours se mettre au pluriel ?*

Vaugelas et le P. Bouhours ont traité ces deux questions, mais de manière qu'elles restent indécises, ou peu s'en faut. Aussi ne sont-elles pas oubliées dans la Guerre civile des Français sur la langue, ouvrage dont le titre promettait quelque chose d'assez

curieux, mais qui demandait que l'auteur eût plus de savoir et plus de sagacité qu'il n'en a montré.

LXXXVIII

905 *Sans espoir de pardon m'avez-vous condamnée?*
Andromaque, III, 6.

Voilà ce qui s'appelle une phrase louche. *Sans espoir de pardon* regarde Andromaque; et *m'avez-vous condamnée* regarde Pyrrhus. Il fallait *Sans espoir de pardon me vois-je condamnée*, afin que la phrase entière tombât sur Andromaque, ou l'équivalent de ceci *M'avez-vous condamnée sans me laisser aucun espoir de pardon*, afin qu'elle ne tombât que sur Pyrrhus. On me dira qu'il y a ici une ellipse; mais, qu'il y ait telle figure que l'on voudra, il me suffit que la phrase soit louche pour être bien convaincu qu'elle mérite d'être blâmée.

LXXXIX

51 *Ses soupirs embrasés*
Se font jour à travers de deux camps opposés.
Alexandre, I, 1.

Vaugelas a fait une Remarque sur *au travers*, et *à travers*, dans laquelle il distingue clairement leurs différents régimes, qui sont *de* pour le premier et *le* pour le second. Au lieu donc d'*à travers*, il fallait *au travers* dans le vers dont il s'agit.

Pourquoi demandent-ils deux régimes différents ? Parce qu'il y a de la différence entre *à*, particule simple, et *au*, particule confondue avec l'article. Laissons ces sortes de recherches aux grammairiens de profession, et ne nous mettons pas trop en peine d'une théorie que l'usage supplée. Ordinairement l'usage fait très bien ce qu'il fait. Quand même il paraît avoir tort, nous n'en avons que plus de mérite à lui obéir, comme Vaugelas nous le dira dans un moment (Remarque XCVI).

XC

1429 *Hélas ! je cherche en vain. Rien ne s'offre à ma vue*
Malheureuse, comment puis-je l'avoir perdue.
Bajazet, V, 1.

Trois vers après, on voit qu'il est question d'une lettre qui avait été perdue. Il est naturel que dans un semblable embarras, Atalide ne désigne pas autrement que par un pronom ce qu'elle a perdu. *Comment puis-je l'avoir perdue ?* Rien ne lui paraît exister dans le monde que cette lettre. Je suis donc bien éloigné de blâmer le tour de Racine. Je voudrais seulement que comme perdre la vue est une phrase très usitée, il eût tâché d'un trouver une autre qui donnât moins de prise à l'équivoque. Ou même, sans rien changer à ces deux vers, il n'avait qu'à mettre le premier celui qui est le second.

Malheureuse, comment puis-je l'avoir perdue.
Hélas ! je cherche en vain. Rien ne s'offre à ma vue

XCI

129 *J'ai vu de rang en rang cette ardeur répandue*
Par des cris généreux éclater à ma vue.
Alexandre, I, 2.

J'ai vu... à ma vue. Petite négligence de style. Mais la perfection en quelque genre que ce soit, ne consiste pas à éviter seulement les grandes fautes ; et même, si l'on n'est pas attentif à éviter les moindres, on est presque sûr d'en faire de grandes.

XCII

637 *Hé, pourrai-je empêcher, malgré ma diligence,
Que Roxane d'un coup n'assure sa vengeance ?*
Bajazet, II, 3.

Pour la netteté de la construction, il fallait : *Pourrai-je empêcher que, malgré ma diligence, Roxane, etc.* Ou, *Pourrai-je avoir avec toute ma diligence empêcher que, etc.* Quintilien ne veut pas qu'on donne au lecteur ou à l'auditeur la peine de rien éclaircir. C'est à celui qui parle ou qui écrit de faire que l'on entende, et que même on ne puisse point ne pas l'entendre. Voilà de ces leçons dictées par le bon sens, et qui regardent autant les poètes que ceux qui écrivent en prose. J'en reviens toujours à la clarté sans le moindre nuage.

XCIII

25 *Mais, comme vous savez, malgré ma diligence,
Un long chemin sépare et le camp et Byzance.*
Bajazet, I, 1.

Que celui qui parle fût diligent ou non, cela pouvait-il faire que Byzance et le camp fussent plus ou moins éloignés l'un de l'autre ? On voit assez ce que l'auteur voulait dire : mais il ne le dit pas.

J'évite d'être long, et je deviens obscur.

XCIV

1079 *Qu'ai-je fait pour venir accabler en ces lieux
Un héros sur qui seul j'ai pu tourner les yeux ?*
Alexandre, IV, 2.

Qu'ai-je fait ? dit Axiane, *pour que vous veniez, vous, Alexandre, accabler, etc.* Il ne s'agit pas de savoir si *pour que* serait ici d'un bon effet. Il s'agit seulement de faire sentir l'équivoque qui est dans la phrase de Racine, où l'on est tenté de croire que ces mots *pour venir* regardent la personne qui dit *Qu'ai-je fait*. Elle vient de cette équivoque, de ce qu'il y a une ellipse un peu trop forte.

Par ellipse, nous entendons le retranchement d'un ou de plusieurs mots, qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction, mais que l'usage permet quelquefois de supprimer. Or l'usage ne permet une ellipse du genre de celle-ci que dans la conversation. *Tout ce qui est bon à écrire, c'est une maxime de Vaugelas, est bon à dire ; mais tout ce qui se peut dire ne se doit pas écrire.*

XCV

1365 *Je t'aimais inconstant, qu'aurai-je fait fidèle ?*
Andromaque, IV, 5

Voilà de toutes les ellipses que Racine s'est permises, la plus forte et la moins autorisée par l'usage. Mais, avant d'oser la condamner, il y a deux réflexions à faire :

1° Ce qui rend l'ellipse, non seulement excusable, mais digne même de louange, c'est lorsqu'il s'agit, comme ici, de s'exprimer vivement, de renfermer beaucoup de sens en peu de paroles : surtout lorsqu'une violente passion agite la personne qui parle. Hermione, dans son transport, voudrait pouvoir dire plus de choses qu'elle n'articule de syllabes.

2° Il y a de certaines fautes que le meilleur écrivain peut faire par négligence, ou même sans s'en apercevoir, au lieu qu'une ellipse, qui est si peu dans les règles ordinaires, quand un grand maître l'emploie, c'est de propos délibéré, et après y avoir bien pensé.

Je conclus de là que de pareilles hardiesses ne tirent point à conséquence pour des écrivains du commun, mais d'un autre côté aussi j'avoue qu'un critique, s'il condamne absolument ce qu'un grand maître a écrit avec mûre réflexion, se sent plus de courage que je n'en ai.

XCVI

707 *Avez-vous pu penser qu'au sang d'Agamemnon
Achille préférât une fille sans nom,
Qui de tout son destin ce qu'elle a pu comprendre
C'est qu'elle sort d'un sang, etc.*
Iphigénie, II, 5.

Voilà un *qui*, dont le verbe ne paraît point. Mais l'usage l'autorise, et c'est un de ces gallicismes, dont je parlerai dans un instant.

Vaugelas dit à ce sujet : *Tant s'en faut que ces phrases extraordinaires soient vicieuses, qu'au contraire elles ont d'autant plus de grâce, qu'elles sont particulières à chaque langue. Tellement que lorsqu'une façon de parler est usitée à la Cour et des bons auteurs, il ne faut pas s'amuser à en faire l'anatomie, ni à pointiller dessus, comme font une infinité de gens, mais il faut se laisser emporter au torrent, et parler comme les autres, sans daigner écouter ces épilucheurs de phrases.* J'aime à entendre Vaugelas parler ainsi. J'aime à voir que ce grammairien, le plus instruit et le plus judicieux que nous ayons eu, mettait une différence infinie entre un puriste, et un homme qui sait sa langue. Au reste il ne fait en cela que répéter le mot de Quintilien : *Aliud est grammaticæ, alius latinè loqui.*

XCVII

1128 *Je ne sais qui m'arrête, et retiens mon courroux
Que par un prompt avis de tout ce qui se passe
Je ne cours des dieux divulguer la menace.*
Iphigénie IV, 1.

Voilà encore un gallicisme, c'est-à-dire, une construction propre et particulière à la langue française, contraire aux règles communes de la grammaire, mais autorisée par l'usage. *Je ne sais qui m'arrête et que je ne cours.* Ramus, dans sa grammaire appelle *francisme* ce que nous appelons *gallicisme*. Mais le nom ne fait ici à la chose. Pour dire un mot de la chose même, il me paraît que c'est avoir une fausse idée des gallicismes que de les croire simples phrases de la conversation. Les gens de lettres qui veulent rapporter tout à des règles connues donnent volontiers dans ce préjugé. Aussi n'avons-nous guère, nous autres gens de cabinet, ces grâces naïves et ces tours vraiment français que nous admirons dans certains écrits, dont les auteurs doivent moins aux préceptes qu'à l'usage. Témoin les lettres inimitables de Madame de Sévigné. Il est vrai que ces sortes d'auteurs font des fautes dont nous sommes exempts, grâce à l'étude ; mais, sans cesser d'être corrects, ne pourrions-nous pas entrer un peu dans le goût de leur diction aisée, vive, naturelle, et dont les gallicismes font toujours un des principaux charmes ? On saurait gré à un savant, citoyen de Rome et d'Athènes, de vouloir bien quelquefois n'être que Français.

Après l'exemple de Racine, douterons-nous que plusieurs de ces irrégularités ne puissent avoir place en toute sorte de style, puisqu'elles ne déparent point le tragique ?

Un bon traité des gallicismes serait un ouvrage important pour notre langue. On en trouverait presque tous les matériaux dans Amyot. Mais comme notre langue a emprunté de toutes les autres, il faudrait savoir celles du nord pour bien rendre compte de certaines constructions que nous croyons originairement françaises, et qui pourraient n'être que les dépouilles du Saxon.

Quelquefois aussi nos gallicismes ne sont autre chose qu'une ellipse, ou plusieurs ellipses combinées, qui ont fait disparaître peu à peu divers mots, diverses liaisons, qu'un long usage rend faciles à sous-entendre, quoiqu'il ne fût pas toujours facile de les suppléer, ni même de les deviner.

XCVIII

379 *Mais je ne sais pourquoi, plus je vous envisage,
Et moins je me remets, monsieur, votre visage.*
Les plaideurs, II, 4.

Un peu de logique suffit pour concevoir que la conjonction *et* se trouve ici de trop, et même pourrait donner lieu à un contresens, puisqu'elle travestit des propositions *corrélatives* en propositions *copulatives*. J'en dis assez pour ceux à qui les termes de l'école sont familiers. Pour d'autres il leur faut un exemple.

Plus on lit Racine, plus on l'admire. Il y a dans cette phrase deux propositions simples, *on lit Racine, on l'admire*, lesquelles prises séparément n'ont point encore de rapport ensemble. Pour les unir et n'en faire qu'une phrase, je l'ai qu'à dire : *On lit Racine, et on l'admire.* Mais, si je veux faire entendre que l'une est à l'autre ce qu'est la cause à l'effet, ou l'antécédent au conséquent, alors il ne s'agit plus de les unir, il faut marquer le rapport qu'elles ont ensemble. Or c'est à quoi nous servent ces adverbes comparatifs *plus, moins, et mieux*, dont l'un est toujours nécessaire à la tête de chaque proposition, sans pouvoir céder sa place, ni souffrir un mot avant lui.

Pour traduire littéralement *Quanto diutius considero, tanto mihi res videtur obscurior*, nous dirons : *Plus j'y fais réflexion, plus la chose me paraît obscure.* Pourquoi la marche du latin et celle du français sont-elles ici les mêmes? Parce que la logique est la même dans toutes les langues.

Il y a cependant un cas où la conjonction *et* doit précéder l'adverbe comparatif, c'est lorsqu'au lieu d'une seule proposition simple, plusieurs sont réunies pour former, ou l'antécédent, ou le conséquent. Racine en fournit l'exemple suivant, qui mettra cette observation dans tout son jour.

*Plus j'ai cherché, Madame, et plus je cherche encor
En quelles mains je dois confier ce trésor
Plus je vois que César, digne seul de vous plaire,
En doit être lui seul l'heureux dépositaire.*

Britannicus, II, 3.

Ici la conjonction porte, non sur la dernière proposition, qui est corrélatrice, mais sur les deux premières qui sont copulatives.

Quant à la phrase que nous examinons, il fallait sans conjonction : *Plus je vous envisage, moins je vous reconnais, plus je soupçonne que vous êtes un fourbe.* Ou *Plus je vous envisage, moins je vous reconnais, et plus je soupçonne,* etc.

J'ai allongé cette remarque parce que ni dictionnaires ni grammaires, à ce que je crois, n'ont touché la difficulté que je voulais éclaircir.

XCIX

1524 *Le flot qui l'apporta recule épouvanté.*
Phèdre, V, 6.

Personne n'ignore que ce vers a causé une espèce de guerre entre M. de la Motte qui fut l'agresseur, et M. Despréaux, dont la réponse, qui est sa onzième Réflexion sur Longin, ne fut imprimée qu'après sa mort.

À cette réponse de M. Despréaux, M. de la Motte répliqua, et moi, lorsque mes Remarques sur Racine parurent pour la première fois, je crus pouvoir dire aussi ma pensée sur la réplique de M. de la Motte. Mais le rien que j'écrivis alors sur ce sujet ne reparaît point ici, parce que ce n'est point ici sa place, et que d'ailleurs on l'a inséré dans les dernières éditions de Despréaux.

Tout ce qu'il y a de grammatical à examiner dans ce vers se réduisait à ce mot *apporta*, qui est un aoriste, c'est-à-dire celui de nos deux prétérit qui n'est pas formé d'un verbe auxiliaire, et qui marque indéfiniment le temps passé.

Une phrase toute semblable à celle de Racine est condamnée dans les Sentiments de l'Académie sur le Cid. *Quand je lui fis l'affront*, dit le Comte, parlant du soufflet qu'il venait de donner à Don Diègue, *Il n'a pu*, selon l'Académie, *dire Je lui fis, car il aurait fallu dire Je lui ai fait, puisqu'il ne s'était point passé de nuits entre deux.*

Oserai-je, après une décision formelle, suspendre encore mon jugement, et proposer mes doutes en faveur de Thérémène ? Pourquoi ne dirions-nous pas que l'excès de la douleur, et d'une douleur si juste, ne lui permettait guère de songer aux lois du langage, et que les lois de l'euphonie lui défendaient de s'énoncer comme on ferait en prose, *le flot qui l'a apporté, ou qui l'avait apporté ?*

Quoi qu'il en soit, nous avons dans le charmant La Fontaine un exemple de cette même licence, si c'en est une. J'invite à relire sa Fable *du Lion et du Moucheron*, ne fût-ce que pour égayer la tristesse de mes Remarques. On y verra comment le Moucheron, insulté par le Lion, attaque son ennemi, le fatigue, l'abat, le met sur les dents. Après quoi on nous dit :

*L'insecte du combat se retire avec gloire ;
Comme il sonna la charge, il sonne la victoire.*

Assurément il ne s'était point passé de nuit entre le combat de ces animaux et la victoire remportée par le Moucheron. Cependant l'aoriste *il sonna* n'est-il pas mieux que si l'on eût dit Comme il a sonné, ou, comme il avait sonné, etc. Tout ceci est affaire de goût. Ainsi le raisonnement y est peu nécessaire.

Pour moi, je suis disposé à croire que la phrase de Corneille, tirée d'une scène où il ne fallait que la simplicité du dialogue, a été justement condamnée par l'Académie ; mais que cette condamnation ne tombe pas sur les phrases de Racine et de La Fontaine, parce qu'elles sont l'une et l'autre placées où le poète pouvait être hardi, et se montrer à visage découvert.

C

319 *Vaincu, chargé de fers, de regrets consumé,
Brûlé de plus de feux que je n'en allumé*
Andromaque, I, 4

Puisqu'il n'est question ici que de la grammaire, on ne s'attend pas que je relève le ridicule du feu réel que Pyrrhus alluma dans Troie, comparé avec les feux de l'amour dont il prétend qu'il est brûlé. Racine touchait encore d'assez près au temps où la France produisit des sots imitateurs des Italiens, chez qui les *concetti* étaient leur mode, comme chez nous le burlesque.

Mais l'orthographe faisant partie de la grammaire, et M. Racine le fils s'étant imaginé que ces rimes consumé, allumé, pouvaient être critiquées, il ne sera pas inutile qu'on sache que de faire rimer aux yeux un participe avec un prétérit, ce n'est pas une invention moderne ; car il s'en trouve de fréquents exemples dans nos vieux poètes, et, sans aller plus loin, dans le Plutarque d'Amyot.

Je borne là mes Remarques, dont le but, comme on le voit bien, n'était assurément pas d'un rigide censeur. J'ai loué, j'ai excusé, mais j'ai blâmé aussi, quand l'intérêt de notre langue m'a paru l'exiger.

Or, supposé que les fautes, les vraies fautes de mon auteur se réduisent à si peu, tirons de là deux conséquences, dont la première est Que la versification, pour un homme né avec du talent, n'est donc pas une contrainte aussi grande, et aussi nuisible aux beautés essentielles de notre langue, qu'on l'a soutenu depuis quelques années dans certains écrits, où il semble qu'on ait pris à tâche d'inspirer du dégoût pour la poésie, et d'anéantir en France un des arts qui font le plus d'honneur à l'esprit humain.

Autre conséquence qui ne regarde que moi. Je n'ai donc pas eu tort d'avancer, dès le commencement de ces Remarques, qu'il y avait peut-être moins à reprendre dans Racine que dans la plupart des ouvrages de prose les plus estimés.

Qu'on se rappelle, au reste que mon dessein se renfermait dans le grammatical. Mais la grammaire, quoiqu'elle soit d'un indispensable nécessité pour bien écrire, ne fera pas toute seule un bon écrivain. Pour bien écrire, il faut le concours de trois arts différents : la grammaire, la logique, et la rhétorique. À la grammaire, nous devons la pureté du discours ; à la logique, la justesse du discours ; à la rhétorique, l'embellissement du discours. Quand finirais-je si j'allais m'étendre sur ce sujet ?